

Audience publique

Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Deuxième partie de l'audience

Deuxième séance

Étaient présents : Antoine Morissette, président
Stéphanie Dufresne, commissaire
Linda St-Michel, commissaire

Séance tenue le 22 juin 2026 en soirée

Lieu de l'audience publique

Salle le Moussaillon de l'Auberge du Port
40, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
et via webdiffusion

Le présent texte est une transcription des échanges et interventions qui se sont tenus lors de la séance publique. En cas de disparité entre cette transcription et l'enregistrement audiovisuel, ce dernier prévaut.

Table des matières

Mot de la présidence	1
Présentation des mémoires et opinions verbales.....	2
Antonin Valiquette et Jean Hubert, pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (DM4).....	2
Rémi Lesmerises et Antoine Bonhomme, pour le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et Comité ZIP Gaspésie (DM6)	13
Hélène Chevrier, opinion citoyenne (DM10).....	21
Mario Heppell, opinion citoyenne (DM12)	28
Mélanie Bourgeois, pour Attention Fragîles (DM8).....	33
Jasmine Solomon, opinion spontanée pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	41
Mot de la fin	43

Mot de la présidence

Antoine Morissette

Alors bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième partie de l'audience publique sur le programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance.

Je me présente, Antoine Morissette, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné de mes collègues commissaires, mesdames Stéphanie Dufresne et Linda St-Michel ainsi que madame Kim Maloney qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission qui se trouve à la table d'accueil à l'arrière. J'invite les personnes inscrites pour prendre la parole en salle ce soir à confirmer leur présence à la table d'accueil si ce n'est pas déjà fait.

Il importe de préciser certains éléments clés. D'abord, le rôle du BAPE consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale. Il n'a pas le pouvoir d'autoriser ou non le programme. Ensuite, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, en tant que commissaires, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Également, nous examinerons le programme dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* qui englobe les aspects écologiques, économique et social.

Concernant l'audience publique, elle se déroule en deux parties. Il y a quelques semaines, nous avons tenu la première partie. C'était l'occasion de vous informer sur le programme et de poser des questions. Nous débutons maintenant la deuxième partie. Elle vous permet de vous exprimer sur le programme.

Pour les personnes inscrites, lors de votre intervention, 15 minutes vous seront allouées pour vous exprimer. Si vous n'êtes pas inscrit et que vous souhaitez donner votre opinion ce soir, aucun problème. Nous prendrons également des interventions spontanées. Vous pouvez vous inscrire au registre dès maintenant auprès de madame Kim Maloney à la table d'accueil. Pour les participants et participantes à distance, je vous invite à remplir le formulaire qui se trouve dans notre site Web ou en téléphonant au numéro qui apparaît à l'écran. Vous aurez cinq minutes pour vous exprimer. À la suite de vos prises de parole, il est possible que nous échangions avec vous.

Je tiens à souligner que vos opinions, suggestions et propositions de modification sont importantes. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du programme et de sa justification. Nous vous offrons également la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. À noter qu'une rectification doit se limiter à corriger des inexactitudes démontrées comme une erreur de date ou une citation erronée. Pour apporter une rectification ce soir, merci de vous inscrire au registre. Nous recevrons également les rectifications par écrit jusqu'au 29 juin 2026.

Afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Ainsi, les propos diffamatoires ou injurieux, de même que les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés. Toutes les séances sont enregistrées et retranscrites et ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici environ dix jours ouvrables.

Présentation des mémoires et opinions verbales

Antonin Valiquette et Jean Hubert, pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (DM4)

Antoine Morissette

Place maintenant à vous. Donc j'invite à l'avant monsieur Antonin Valiquette et monsieur Jean Hubert. Donc, prenez place, messieurs. Installez-vous confortablement, vous pouvez vous présenter, présenter votre organisation et ensuite on est là pour vous écouter.

Antonin Valiquette

Parfait, merci beaucoup, monsieur le président. Bonsoir mesdames les commissaires. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de vous être déplacés jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine dans le cadre des audiences publiques entourant le programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports contre les aléas côtiers, un sujet extrêmement important pour la municipalité des Îles et la communauté maritime que je représente en tant que maire et en tant que président de la communauté maritime et j'ai le plaisir d'être accompagné ce soir par le directeur général de la Municipalité des Îles et de la communauté maritime des Îles. En même temps, je tiens à souligner qu'on a dans la salle aussi d'autres parties prenantes de l'organisation qui ont contribué de façon très active au dépôt du mémoire que nous vous présentons aujourd'hui.

Monsieur le président, mesdames les commissaires, les changements climatiques ont des impacts de plus en plus importants, et ce, partout dans le monde. L'archipel se trouve donc aux premières loges des changements climatiques et les vit de manière accrue et accélérée. Depuis 2018 uniquement, cinq tempêtes majeures se sont abattues sur l'archipel, malmenant le territoire et grugeant notre littoral de façon importante avec des impacts majeurs tant pour nos infrastructures, nos usages, notre population et nos milieux naturels. Les besoins sont importants et les ressources tant financières, matérielles, que humaines sont limitées alors que les sites qui nécessitent une intervention s'accumulent année après année. Il est donc impératif de bien planifier l'adaptation sur le territoire de façon concertée, d'innover, d'agir en prévention plutôt qu'en réaction, lorsque possible, de se projeter à plus long terme et d'oser faire des choix difficiles.

En 2023, la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine agissait en leader en la matière, en adoptant son cadre d'intervention en érosion et submersion côtières. Une première au Québec, mettant en lumière l'importance de ces enjeux sur le territoire et l'importance de doter la communauté d'une vision globale et cohérente, de planifier à plus long terme afin de prioriser et

concerter les acteurs et les actions. Même si la communauté maritime a exercé un leadership, elle ne peut toutefois pas coordonner toute seule la planification des mesures d'adaptation sur l'ensemble du territoire. Les efforts importants des collaborations avec les acteurs clés ainsi qu'un soutien technique et financier à la hauteur des besoins et des contraintes structurelles de l'insularité de la part du gouvernement sont essentiels afin d'améliorer notre résilience face aux impacts des changements climatiques.

Donc, compte tenu de ces différents éléments, la communauté maritime soutient la mise en place du programme décennal du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Dans la mesure où la démarche vise à assurer une meilleure planification à long terme et une gestion intégrée des interventions afin que celles-ci soient mieux réfléchies, établies dans une optique davantage préventive et en considérant une vision globale et cohérente de l'entièreté du secteur, le tout dans le but de minimiser les impacts des aléas climatiques et d'éviter la maladaptation de notre territoire. La communauté maritime formule dans ce mémoire différentes recommandations concernant la mise en place du programme décennal et des interventions qui en découleront. Celles-ci sont énoncées dans les sections du mémoire que nous avons déposé correspondantes ainsi que résumées dans la section 7.

La communauté maritime tient également à souligner la collaboration depuis de nombreuses années avec le ministère des Transports. Dans le cadre de plusieurs projets et interventions réalisés sur le territoire de l'archipel, le MTMD a tenu informée la communauté maritime et l'a consultée ou impliquée dans certaines activités. Les collaborations entre les professionnels et les gestionnaires de la communauté maritime et ceux du ministère des Transports, notamment du module des aléas naturels et de l'adaptation aux changements climatiques, ce qu'on appelle le MANACC, sont excellentes. La communauté maritime des Îles observe une grande proactivité de la part du MANACC et une volonté de concerter, collaborer et optimiser les ressources et les processus.

De plus, le ministère des Transports, dans certains cas, a également accepté de venir présenter ses interventions ainsi que ses projets réalisés en cours ou futurs aux acteurs locaux dans le cadre de rencontres ponctuelles ou par le biais de la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières chapeautée par la communauté maritime. Nous tenons à souligner que ces rencontres d'information et de collaboration avec la communauté maritime et les acteurs locaux sont de bonnes pratiques à maintenir et à répéter, si possible annuellement, car elles favorisent une meilleure compréhension du rôle du Ministère et de ses interventions sur le territoire ainsi qu'une plus grande cohérence et coordination des interventions des différents acteurs.

Jean Hubert

Je prends le relais ici, juste pour, à l'intérieur du mémoire là, on a décrit les différentes démarches qu'on a fait au niveau territorial dans lesquelles on est engagé, entre autres le cadre d'intervention en érosion et submersion côtières qui a été travaillé de concert avec une commission. Donc, je pense qu'on l'a maintes fois mentionné, donc on le rementionne ici également donc avec une analyse multicritère, etc., pour prioriser des sites qui sont vulnérables aux Îles-de-la-Madeleine. On a également la démarche du plan climat qui est en cours présentement d'ici la fin de l'année. Encore là une démarche concertée partout dans les MRC au Québec. On travaille sur un plan climat ici également.

Et la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire sur lequel on table d'ici 2028, à l'intérieur desquels vous êtes pas sans le savoir, il y a les OGAT, donc les fameuses orientations gouvernementales en aménagement du territoire. J'en relève deux orientations sur lesquelles on doit tabler, donc « Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie » et l'orientation 4, qui est « Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles ». Je vais tout de suite aller du côté des forces du programme décennal et ensuite on va intervenir et je reviendrai aux recommandations si vous nous permettez.

On a 20 recommandations, on en a relevé neuf très... plus importantes qu'on aimerait vous mentionner ce soir. Donc le programme décennal dresse un portrait quand même très complet des différents enjeux propres à l'archipel et détaille également les impacts potentiels pour chacun d'eux en plus de proposer une série de mesures de gestion afin de minimiser les impacts négatifs et de s'assurer que les effets cumulatifs sont considérés. Les principaux points forts qu'on relève de ce programme-là sont la vision stratégique à long terme, l'approche préventive plutôt que réactive dans l'urgence, ce qu'on a souvent vécu ici aux Îles, une approche intégrée à l'échelle du territoire, une adaptation également des choix de solutions, c'est ce qu'on relève comme points positifs pour le territoire.

Donc on peut donc affirmer qu'en plus des objectifs ciblés par ce programme, celui-ci, selon sa mise en œuvre, pourrait aussi comporter d'autres bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour la communauté et le territoire, on en décrit une quinzaine que vous prendrez connaissance au sein du mémoire. Donc je laisse la parole à monsieur le maire, je vous reviens avec les recommandations.

Antonin Valiquette

Parfait, merci monsieur Hubert. Dans les enjeux, constats et recommandations, on parle du maintien de la route. Lors de la première partie des audiences du BAPE qui s'est tenue devant les commissaires, nous avons entendu des propos immensément préoccupants pour la population des Îles-de-la-Madeleine. En effet, lors de la rencontre organisée en simultané dans quatre salles de l'est du Québec, la représentante de l'initiateur a mentionné au micro qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ce n'est pas forcément viable de continuer à vouloir absolument maintenir la route en place. Plus troublant encore, on mentionnait que les réflexions sur le destin à long terme des routes des Îles devaient avoir lieu à plus haute échelle au gouvernement. Ces propos ont généré de vives réactions et inquiétudes dans le milieu insulaire.

Pour la communauté maritime, il est inconcevable d'envisager que la route, une infrastructure essentielle et névralgique pour l'archipel, ne soit plus maintenue. Ce qui constituerait à nos yeux un désengagement du ministère des Transports envers la responsabilité, sa responsabilité, soit celle de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. La communauté maritime réitère sa position, le maintien de la route est essentiel à la vitalité socio-économique de l'archipel. En aucun cas, laisser aller la route ne devrait être une option et toute discussion, mandat, étude ou réflexion à cet effet devrait impérativement impliquer la communauté maritime.

Jean Hubert

Merci, monsieur le maire. En termes de recommandations, on a mis en contexte l'ensemble des recommandations donc dans les sous-chapitres, mais j'y vais quand même de façon plus directe avec neuf recommandations. Il y en a 20, je vous l'ai mentionné tout à l'heure et vous pourrez y revenir si vous avez des questions tout à l'heure. Je relève les plus importants, pas nécessairement en termes... c'est pas en ordre de priorité ou d'importance, on les prend, elles sont toutes aussi importantes l'une que l'autre.

Donc « Assurer une planification intégrée des interventions, tenant compte des caractéristiques et contraintes locales liées à l'insularité et du caractère essentiel du maintien de la route », comme on le mentionnait, « en collaboration avec la communauté et les différentes parties prenantes ». Une autre recommandation c'est de « Réutiliser en priorité les sites d'entreposage et de dépôt existants, afin d'éviter de perturber de nouveaux milieux naturels, ou alors s'entendre avec les entrepreneurs privés ou les propriétaires de carrières actives ». De « Réfléchir [également] aux aires de travaux à proximité des chantiers de manière à pouvoir optimiser les co-bénéfices pour la communauté, pendant et après les travaux ». « Maintenir un lien et poursuivre les collaborations avec les communautés locales, la [communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, entre autres], les municipalités et les différentes parties prenantes en les consultant et les tenant informées des réflexions entourant les différents projets, de l'avancement des projets et des mesures mises en place pour répondre aux préoccupations locales ». « Assurer [également] une gestion intégrée de l'adaptation aux risques liés aux aléas côtiers permettant d'établir une vision globale, une cohérence et une coordination efficace des interventions des différents acteurs, notamment par un meilleur arrimage de leurs rôles et responsabilités ». « Prioriser une vision écosystémique lors de l'élaboration des solutions, afin de tenir compte de l'écosystème dans sa globalité dans le but d'éviter la maladaptation et les effets cumulatifs des projets ». « Assurer [également] un suivi rigoureux des impacts des différents projets mis en place, partager les données, les constats, [...] les apprentissages et au besoin, réajuster les mesures d'adaptation ». « Maximiser les retombées économiques locales, notamment par la création d'emplois, l'implication d'entreprises et d'organismes locaux [ainsi que] le développement d'expertises locales, lors de la réalisation des projets ». Et finalement « Prévoir des moyens de consultation des citoyens et des organisations du territoire qui soient adaptés à la réalité du milieu, qui répondent aux besoins de la communauté et des personnes plus vulnérables ».

On a livré en...

Antonin Valiquette

On a même du lousse!

Antoine Morissette

Vous vous étiez pratiqués, à ce que je comprends?

Jean Hubert

On a ciblé les points importants.

Antoine Morissette

Excellent. Non c'est parfait, merci beaucoup, messieurs Valiquette et Hubert, de votre présentation. Effectivement vous avez fait une belle présentation en un temps assez court, donc ça nous laisse du temps pour discuter avec vous si vous le souhaitez, on va échanger avec vous, on a quelques questions. Évidemment, j'en profite là avant de rentrer dans des questions les échanges avec la commission pour vous donner une information et ça s'applique à tous ceux et celles qui ont déposé des mémoires, votre mémoire va être rendu public dès le moment où il est présenté ou quelques heures après la fin de la séance. Donc tous les mémoires sont rendus publics, vous y avez fait référence à plusieurs reprises, puis évidemment on comprend que les gens résument leur mémoire, ils lisent pas l'intégralité du mémoire. Donc, pour rassurer chacun et chacune qui viendra présenter devant nous ce soir-là, tout le public qui nous suit aura accès à ces mémoires-là.

D'entrée de jeu, je vais revenir sur un élément que vous avez mentionné à quelques reprises dans votre présentation puis qui est bien étoffé également dans votre mémoire, c'est le cadre d'intervention en érosion et submersion côtières qui, dans le mémoire, on lit que ça a été intégré finalement au schéma d'aménagement et de développement du territoire, qui a été développé dans une démarche réflexive, bon vous l'avez mentionné aussi en collaboration avec différents intervenants du milieu, il y a eu une analyse multicritère. Donc on est dans une démarche qui s'apparente un peu à la démarche du programme décennal. Donc ma question par rapport à votre cadre d'intervention, c'est quels sont les liens que vous voyez? Est-ce il y a des liens possibles? Comment on peut alimenter l'un ou l'autre? Ou bref, j'aimerais vous entendre un peu plus sur le cadre d'intervention en érosion et submersion côtières que vous avez développé ici aux Îles-de-la-Madeleine.

Jean Hubert

Nous, c'est un outil de travail, donc c'est un outil de planification, d'intervention sur le territoire. À la base, c'est un outil scientifique qui a été travaillé avec des intervenants du milieu pour valider des critères. Donc, il y a une base scientifique sérieuse à ça et l'analyse multicritère nous a permis de dresser un portrait du territoire au niveau de la vulnérabilité des sites. Donc, c'est sûr que les sites sont pas tous à la charge de la communauté maritime ou de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, loin de là. Donc à travers ça on peut illustrer l'ordre de vulnérabilité, c'est pas une liste d'épicerie à travers laquelle on passe à travers 1, 2, 3, 4, 5 sans aller au 10^e, au 12^e, au 15^e. Alors il y a d'autres enjeux qui rentrent dans l'analyse, sauf que c'est une base à partir de laquelle on peut se fier pour aller de l'avant. Donc, pour nous, c'est un outil pour présenter aux différents ministères les priorités locales. On est allé avec ça chercher des sommes importantes pour le milieu en termes d'études, d'analyses de risque, d'études de solutions. On est là-dedans dans plusieurs sites aux Îles-de-la-Madeleine. Donc oui, nous, on est bien ouvert à partager. D'ailleurs, les gens du MANACC ont participé avec nous et d'autres personnes également qui sont dans la salle aujourd'hui.

Antonin Valiquette

Si je pouvais ajouter, compléter finalement la réponse du directeur général, tout à fait, il y a une partie très scientifique à la chose. Il y a aussi une dimension politique où on parle d'une prise en charge d'un milieu par sa propre population. La grille des critères que... multicritère que

vous... à laquelle vous faites mention, ce ne sont pas des critères qui sont imposés par l'extérieur du territoire. Ce sont des critères qui ont été élaborés, réfléchis et priorisés par les gens des Îles-de-la-Madeleine, que ce soit... et qu'on a impliqués dès le début de la démarche, que ce soit en termes de santé publique, que ce soit du communautaire, que se soit directement à partir des citoyens, que ce soit à partir de groupes environnementaux, etc.

Donc les critères sont issus de la population. Les critères font en sorte que le document ultimement nous ressemble. Donc, ils sont là pour nous et je pense, pour répondre directement à votre question, monsieur le président, que le plus possible, les communautés côtières arriveront à se doter de leur propre cadre d'intervention en érosion et submersion, pourront s'arrimer ensuite de ça avec la création des dernières années du Bureau de projets en érosion et submersion côtières et avec le plan décennal du ministère des Transports. Donc, c'est une... on parle d'une cohérence à grande échelle de la planification, tout ça comme le dit monsieur le directeur général, dans une optique d'intervenir en amont plutôt qu'en réaction. Ce qui est, selon moi, la clé de l'adaptation aux changements climatiques pour les prochaines années, que ce soit aux Îles ou ailleurs au Québec.

Antoine Morissette

Merci, messieurs, pour ces précisions. Peut-être nous donner quelques exemples sans rentrer dans les détails fins parce que je comprends que c'est un outil de travail, puis on veut pas aller dans des détails non plus techniques de l'outil. Mais vous parlez de sites vulnérables, est-ce que vous pouvez donner quelques exemples de types de sites qui font partie de vos plans, de votre réflexion et évidemment qui sont intégrés à ce cadre-là.

Jean Hubert

Juste en parenthèses, monsieur le maire veut prendre la parole, mais on avait déjà fait des démarches sur certains sites par instinct aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que l'outil est venu nous rassurer? C'est qu'on avait quand même travaillé sur des sites qui étaient listés quand même très très haut. Le premier site qui est en vulnérabilité, le top 1 sur les 35 qu'on a analysés de façon plus pointue, écoutez, c'est la pointe de Grande-Entrée. Et là, on est dans une démarche d'analyse de risque à la pointe de Grande-Entrée. Pourquoi elle est sortie le premier? On peut le comprendre; l'économie, les pêches, le lien routier, le récréotouristique, etc. Monsieur le maire?

Antonin Valiquette

Bien, c'est ça, ce qu'il faut comprendre avec l'indice de vulnérabilité, ce n'est pas seulement que la sensibilité de la côte à l'érosion côtière. C'est un des critères, des 11 critères. C'est normal, on parle d'un cadre d'intervention en érosion et submersion. Évidemment, le côté friable, la sensibilité de la côte à l'érosion compte pour... est le critère qui donne le plus de points, si vous voulez, au site en question qui est étudié. Après ça, vous avez, est-ce qu'il y a une population vulnérable? Est-ce que c'est un endroit qui est cher à la population des Îles et aux touristes, par exemple, est-ce que c'est un endroit emblématique, par exemple au niveau culturel, identitaire? Donc ça, on le calcule aussi là-dedans. Est-ce que ce site-là abrite, par exemple, un écosystème biologique avec une fonction biologique ou écosystémique importante? Est-ce qu'il y a des populations vulnérables? Est-ce que, et j'insiste sur ce critère-là, est-ce qu'il concerne

une route qui est le seul point d'accès à un endroit urbanisé ou peuplé des Îles-de-la-Madeleine?

En gros, la cote de vulnérabilité de chacun des sites, elle ne dit pas à quel point le site est vulnérable en tant que tel à l'érosion, il démontre qu'est-ce que collectivement on perd en laissant aller ce site-là à l'érosion côtière. C'est pour ça que monsieur Hubert, quand il mentionne la pointe de Grande-Entrée qui arrive au sommet de la liste, on perd un secteur économique, on perd des infrastructures uniques, on perd... population vulnérable, etc. Donc, il y a plusieurs de ces critères-là qu'on vient coter très haut et c'est ce qui fait qu'il arrive en première place, c'est parce que collectivement aux Îles-de-la-Madeleine, on perdrait énormément en perdant le site de la pointe de Grande-Entrée et ainsi de suite jusqu'au 34e site.

Antoine Morissette

Très bien, peut-être un ou deux exemples supplémentaires. Vous avez nommé la pointe de Grande-Entrée puis je veux pas que vous commenciez à prioriser un site, c'est juste pour avoir un éventail de type de site comme la pointe de Grande-Entrée, très clair, très bien identifié. Je sais pas s'il y avait un site ou deux...

Jean Hubert

La pointe de Havre-aux-Maisons, c'est dans le même exemple, on a des liens routiers à l'Étang-des-Caps, s'il est coupé, on a la Martinique c'est la même chose, c'est ressorti, il y a des interventions prévues quand même à court terme dans ce secteur-là. C'est des exemples concrets là de...

Antoine Morissette

Parfait. Merci beaucoup.

Antonin Valiquette

... À ce moment-là que s'il y avait perte du site, bien on aurait un isolement d'une ... portion significative de notre population qui serait à ce moment-là coupée de services essentiels. Donc que ce soit l'électricité, les liens de communication, liens routiers pour aller jusqu'à l'hôpital par exemple. Bon, ça ce sont tous des critères qui font monter la cote de vulnérabilité d'un site et c'est pour ça que le cadre en intervention en érosion et submersion côtières, c'est qu'en tant que territoire, on caractérise, on priorise, on cible les endroits spécifiques et en partenariat avec le gouvernement, l'ensemble des ministères impliqués, l'ensemble des partenaires impliqués, on veut se préparer en amont plutôt qu'en réaction pour maximiser les impacts d'intervention sur ce site-là. Les interventions peuvent être de la protection, peuvent être de la relocalisation, le cas échéant. Une intervention, c'est au sens large. Il doit y avoir des choix difficiles à faire, comme on l'a mentionné tout à l'heure dans le mémoire.

Jean Hubert

Vous savez, pour la communauté des Îles, ce qui a été fait à l'époque, c'était de revendiquer d'avoir des sous pour l'érosion côtière aux Îles. Donc il y a eu des chiffres qui ont été lancés, donc 10 millions par année sur 10 ans, 100 millions, et on se disait oh c'est quand même beaucoup d'argent. Et arrivé à faire l'exercice, la représentation financière était au-delà de ça.

Donc oui, il y a des besoins en intervention concrètes sur le terrain, mais il y a également beaucoup d'études, d'analyses, du soutien, de l'organisation autour pour venir soutenir ça. Et c'est quasiment autant d'argent. Donc 80 millions en intervention, puis 80 millions en haut de travaux connexes pour aider à faire face aux différents aléas climatiques qui nous pendent au bout du nez.

Antoine Morissette

Merci, messieurs. Mes collègues aussi voulaient intervenir avec vous.

Jean Hubert

D'accord.

Stéphanie Dufresne

Oui, bonsoir. Vous dites dans votre mémoire et dans votre présentation, vous avez été satisfait des consultations qui ont été réalisées par le MTMD, dans l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement. Je me demandais de quelle façon ça s'est déroulé ces consultations-là. Puis premièrement, dans l'étude d'impact, on parle d'acteurs qui ont été consultés, mais est-ce que c'est l'administration municipale ou est-ce que c'est les élus, est-ce que la population? Je vais vous laisser témoigner de votre appréciation, premièrement, puis ensuite, on veut savoir un peu plus de détails sur qui a été consulté.

Jean Hubert

Est-ce que votre question est spécifiquement pour la démarche du BAPE ou à côté?

Stéphanie Dufresne

Oui, la démarche d'étude d'impact sur l'environnement à portée régionale qui a été présentée à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

Antonin Valiquette

En ce qui me concerne, j'ai participé à au moins deux séances de consultation en ligne tenues par le Ministère, la direction régionale du ministère des Transports. Il y en avait déjà eu une avant mon élection, donc il y avait déjà eu des consultations avant que j'arrive en mars 2023. Je me souviens que la première rencontre de consultation à laquelle j'ai assisté pour le plan décennal face aux aléas côtiers, c'était quelque chose comme deux semaines après mon élection. Après ça, il y en a eu au moins une autre de mémoire. Après ça, je sais pas exactement dans la population comment le Ministère a organisé ses consultations auprès de la population, s'il a consulté d'autres organismes par exemple environnementaux sur le territoire. Par contre, toute la démarche du cadre d'intervention en érosion et submersion côtières a été partagée avec le ministère des Transports comme le disait monsieur Hubert, le MANACC a participé aussi à l'élaboration du cadre d'intervention.

Donc il y avait quand même cette concordance-là, je dirais qu'on a quand même été partie prenante des points importants de la consultation, puis la consultation pour vous donner une idée des échanges, c'était en virtuel, un Teams et on était plusieurs territoires consultés à la fois,

donc il y avait des élus, mais il y avait aussi des membres d'administrations municipales de différentes villes du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles.

Stéphanie Dufresne

D'accord. Est-ce que vous, vous avez consulté votre population directement à travers la municipalité pour répondre aux demandes du Ministère?

Jean Hubert

On n'avait pas le mandat d'aller consulter la population à ce niveau-là. Le Ministère s'est chargé d'être transparent avec ses consultations à lui. Nous, à l'interne, on a eu des présentations pour nous annoncer quel était l'ordonnancement de leurs travaux, quels étaient les objectifs également du plan décennal. On a très bien saisi ça, qu'il allait pas avoir nécessairement de projet concret de présenté devant nous, mais qu'on faisait confiance à la démarche. On a eu l'occasion également de se prononcer et d'exprimer nos réalités ici aux Îles-de-la-Madeleine.

Antonin Valiquette

Je dirais qu'au niveau de la population, bien nous c'est à travers surtout le cadre d'intervention en érosion et submersion côtières, je vous dirais qu'on a un peu sensibilisé, consulté, présenté à la population les démarches puis le résultat des travaux de la Commission permanente en érosion qu'on a ici aux Îles-de-la-Madeleine qui inclut des citoyens.

Stéphanie Dufresne

Donc vous aviez en main, finalement, un peu le pouls de la population lorsque vous répondiez au Ministère.

Antonin Valiquette

Je dirais qu'avec le dépôt du cadre d'intervention en érosion et submersion côtières, puis qu'on ait des communications qu'il y a eu autour, on a eu l'occasion à ce moment-là d'entendre la population. On a eu des séances d'informations de présentation du cadre, donc vous conviendrez que le sujet étant sensiblement, en tout cas étant très lié, si on avait entendu des commentaires de la population ou des organisations du territoire, avoir des choses à exprimer par rapport au ministère des Transports. Spécifiquement, il a ses actions en termes de protection des routes.

Puis je vous dirais aussi, si on parle vraiment du ministère des Transports, il a eu des projets quand même assez visibles et assez popularisés, je pense au projet de recharge de sable et de site de dépôt du côté de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, donc je pense qu'il y a quand même eu des efforts de visibilité et de communication qui ont été rendus, où la population avait une occasion de se présenter et les audiences d'aujourd'hui et de la première partie du Bureau d'audiences publiques en environnement, sont un autre bel exemple. En plus, vous vous êtes déplacés jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine quand même, donc il y a quand même eu certains efforts de rejoindre la population intéressée à donner son opinion sur le sujet.

Jean Hubert

Ce qui est important pour nous comme organisation municipale, ce qui est important pour la population locale également, c'est de savoir que le dossier d'érosion côtière, le maintien des infrastructures, est pris en charge. Je crois que nous en tant qu'organisation municipale on l'a démontré au cours des dernières années. Le Ministère est en train de faire ça, mais après tout ça, il faut qu'il y ait des actions concrètes sur le terrain. Il y en a, il faut qu'il y en ait encore. Donc c'est par là, je pense qu'à travers les années, les 15-20 dernières années qu'on a expérimenté, il y avait beaucoup de préoccupations dans la population. Là, un peu moins, mais il y a quand même un souci que les autorités publiques s'occupent de ce dossier-là puis qu'il y ait des réalisations concrètes.

Stéphanie Dufresne

Est-ce que votre participation lors de ces consultations-là, est-ce que vous avez été témoin que ça a amené à un changement dans l'articulation du programme décennal? Est-ce qu'il y a des choses qui ont été prises en compte suite à vos interventions que vous avez pu constater par la suite dans l'étude d'impact sur l'environnement?

Antonin Valiquette

Je dirais que la principale préoccupation était le maintien quand même d'une certaine reddition de compte par rapport aux certifications... aux certificats environnementaux. Je veux dire, les premières rencontres, surtout dans la consultation, la grande préoccupation des élus particulièrement était, est-ce que c'est un chèque en blanc que le Ministère nous demande? On a eu plusieurs assurances depuis ce temps-là que chaque projet devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement. Donc à ce moment-là, qu'il y avait encore un garde-fou, je vous dirais, pour s'assurer que les travaux soient conformes finalement, puis comme on le dit dans le mémoire, d'avoir une vision écosystémique des travaux et de leurs impacts.

Vous savez, en érosion côtière, si on fait un enrochement à un endroit, puis qu'on accélère l'effet de bout au bout de l'enrochement et qu'il va creuser, qui va accentuer l'impact de l'érosion 100 pieds plus loin, on n'est pas plus avancé. Donc, c'est de réfléchir à l'ensemble et l'exemple de la pointe de Grande-Entrée est un bon exemple justement de prendre du recul et de... d'avoir une vision écosystémique des interventions possibles. Donc, je vous dirais que c'était surtout ça les préoccupations et par la suite, à tout le moins, le Ministère nous a assuré que chaque chantier ferait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation indépendante à chaque fois.

Jean Hubert

Une des préoccupations qui a été mentionnée, je sais pas si ça a été écouté aussi du côté du ministère, c'est le fait de revenir auprès des organismes quand le projet concret, la solution sera connue, non pas de venir juste présenter le projet, mais vraiment de venir consulter, valider des éléments avec les organisations du milieu et le public. Je pense que cet aspect-là a été entendu, il reste à voir la suite des choses.

Stéphanie Dufresne

C'était ma prochaine question. Au moment des interventions, au moment des autorisations ministérielles, de quelle façon vous verriez la consultation de votre organisation et de la population?

Jean Hubert

Nous on est ouvert à recevoir et commenter donc des solutions qui seront mises de l'avant avant de les présenter au niveau du public et par la suite bien d'accompagner le Ministère pour s'assurer que c'est bien intégré sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine puis, pouvoir travailler ensemble finalement autour de ces projets-là.

Antonin Valiquette

Je dirais qu'à partir surtout du cadre d'intervention en érosion et submersion côtières, ça va nous permettre d'avoir de bons échanges constructifs avec le Ministère par rapport à un projet lorsqu'il viendra nous dévoiler finalement ses intentions par rapport à une intervention sur un secteur qui fait partie du cadre. Bien on a déjà grâce à ce cadre-là, bien justement, on a déjà une idée de nous ce qu'on voit, ce qu'on voit pas ou ce qu'on veut pas, ou les risques qu'on voit, donc d'échanger avec le Ministère, mais ça je vous dirais qu'il y a quand même... j'ai pas une énorme inquiétude de ce côté-là parce que, comme on le mentionne dans le mémoire, au cours des 10-15 dernières années, la collaboration s'est quand même très bien fait avec le ministère des Transports par rapport à des interventions d'envergure sur le territoire pour... par rapport à l'adaptation aux changements climatiques et à l'érosion et la submersion côtières et le réseau routier.

Stéphanie Dufresne

Très bien, je vous remercie.

Jean Hubert

Bienvenue.

Antoine Morissette

Merci, messieurs Hubert et Valiquette. Très appréciée, votre intervention. Merci d'être venus nous voir.

Antonin Valiquette

Merci à vous d'être venus nous voir.

Antoine Morissette

Je vous souhaite une belle soirée. C'est sûr qu'avec le soleil des fois ça encourage moins à venir à l'intérieur d'une salle en fin de journée, donc merci beaucoup.

**Rémi Lesmerises et Antoine Bonhomme, pour le Conseil régional de
l'environnement de la Gaspésie et Comité ZIP Gaspésie (DM6)**

Antoine Morissette

Puis on va passer à une prochaine intervention qui se fera en ligne. Cette intervention-là, on va vous donner le temps que la connexion se fasse. Il s'agit de monsieur Rémi Lesmerises et Antoine Bonhomme. Donc quand vous serez connectés, vous pouvez présenter... vous pouvez vous présenter, présenter l'organisme que vous représentez et vous avez 15 minutes pour présenter votre mémoire, donc à vous la parole messieurs.

Antoine Bonhomme

Excellent. Tout d'abord, est-ce que vous m'entendez bien?

Antoine Morissette

On vous entend très bien effectivement, on vous voit, puis je crois que vous avez également une présentation qui probablement va être affichée ou...

Antoine Bonhomme

Pas à ma connaissance.

Antoine Morissette

En fait, là, actuellement, je vois... je vous vois, monsieur Bonhomme, et je crois que c'est monsieur Lesmerises, à en juger par les initiales qui sont affichées à l'écran, mais j'imagine. Ah! Voilà! C'est réglé. Alors, je vous vois tous les deux.

Rémi Lesmerises

Vous me voyez et m'entendez aussi?

Antoine Morissette

Oui, tout à fait. La communication est bonne. Donc, à vous la parole, messieurs.

Antoine Bonhomme

Excellent. On va peut-être commencer par se présenter rapidement, présenter nos organismes, puis par la suite, on va pouvoir enchaîner avec plus ce qui est adressé avec le mémoire. Donc, je peux briser la glace. Donc, Antoine Bonhomme, à la direction du comité ZIP Gaspésie, qui est un OBNL en environnement, qui se spécialise sur les milieux marins et côtiers. Puis en fait, c'est une organisation qui a pour mission un peu globale de protéger et mettre en valeur le Saint-Laurent. Donc, c'est une organisation qui est ancrée dans le territoire, qui œuvre pour le territoire gaspésien depuis plus de 30 ans maintenant. Donc ça nous fait plaisir de pouvoir justement discuter de ce programme-là, sachant que justement ça touche concrètement les côtes gaspésiennes.

Rémi Lesmerises

Donc, moi, je me nomme Rémi Lesmerises, je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie, l'un des 17 CRE présents dans toutes les régions du Québec, sauf le nord du Québec. Le CRE de la Gaspésie existe depuis maintenant 50 ans, il y a eu plusieurs scissions avec le temps, donc qui couvrait l'entièreté de l'est du Québec et maintenant, et incluant les Îles-de-la-Madeleine et maintenant, il y a un CRE uniquement aux Îles-de-la-Madeleine et il y a un CRE en Gaspésie. Donc notre regard régional et à long terme vise donc nous à assurer un suivi environnemental et à établir les priorités de développement et de conservation dans une démarche de concertation avec les acteurs locaux et régionaux, incluant les citoyens et citoyennes. Donc, on a vraiment une vision à long terme de l'environnement et de son développement durable dans la région de la Gaspésie en entier.

Donc, je vais poursuivre avec le premier point, on s'est séparé un petit peu les points du mémoire sur lesquels on a travaillé chacun. Donc, le premier point sur lequel on voudrait revenir, c'est le processus de développement de projet donc, il y a actuellement aucun projet précis d'identifié. On a une cartographie avec plusieurs sites qui sont localisés sur le territoire ou est-ce qu'il y aurait des intentions d'intervention, donc des possibilités d'intervention, mais il y a aucun site précis qui sont présentement identifiés, simplement une banque de sites potentiels. Donc, le manque d'informations concernant les interventions qui seront choisies ainsi que sur les tronçons qui seront sélectionnés limitent grandement notre capacité et celle de tous les intervenants concernés à se positionner et à émettre des recommandations précises.

Nous comprenons que la difficulté de prévoir la priorisation des travaux des années à l'avance, mais c'est pour cette raison que nous soulignons l'importance de prévoir des mécanismes de consultation en cours de route, considérant le fait que les sites... les gens ne peuvent pas se prononcer sur l'ensemble des sites actuellement, ne sachant pas lesquels vont être réalisés et quelles solutions qui vont être apportées au moment de la réalisation des travaux. Je vais laisser la parole à monsieur Bonhomme.

Antoine Bonhomme

Oui. Donc un autre constat qui nous a quand même... qui nous est arrivé en fait, c'est que on se rend compte que la théorie du programme est très intéressante, mais la pratique peut sembler peut-être plus difficile pour réduire les angles morts. Fait que disons que l'angle de nos recommandations est vraiment pour essayer de réduire au maximum les angles morts que le programme pourrait avoir s'il voit le jour tel qu'il est présentement. Donc, sur le premier volet, c'est au niveau de la concertation. Donc, comme je disais, ça fait 30 ans qu'on œuvre, puis la concertation est au cœur de nos initiatives, puisque on travaille en environnement, mais pour et avec la population locale. Puis là, nous, quand on a eu le constat qu'en fait, les consultations allaient en bonne partie être faites de façon virtuelle, on a eu l'impression que c'était pas nécessairement adapté à la réalité régionale de la Gaspésie.

Parce qu'en fait, statistique intéressante là, à ce stade-ci, il y a un peu plus de 58 % des gens qui habitent le territoire de la Gaspésie qui sont pas en mesure d'avoir une bonne compréhension d'un texte soutenu. Donc là, si on parle quand même de présenter des ouvrages de protection avec toute leur complexité, nous, on se questionne sur à quel point les gens vont pouvoir faire une bonne interprétation de ce qui va être amené comme solution ou comme

présentation à ce stade-ci. Donc pour nous, c'est une crainte que les citoyens aient pas une bonne compréhension puis qu'ils ne puissent pas fournir justement des réponses ou des retours, des échanges qui sont enrichissants parce qu'on sait en fait que les gens qui habitent le territoire l'observent depuis plusieurs années, depuis plusieurs générations, ils l'ont vu évoluer au fil du temps, puis si la consultation se fait via un formulaire Web, ça coupe beaucoup des nuances et des échanges qu'il peut y avoir. Les gens aiment beaucoup transmettre leurs connaissances, mais si c'est à travers un sondage d'une échelle de 1 à 5 par exemple, bien là, ça permet pas justement d'amener toute cette richesse-là. Donc nous, ça, c'était un point qu'on trouvait, disons, difficile au niveau de la concertation Web.

Puis il y a l'autre aspect qu'en fait, il y a plusieurs villages en Gaspésie où le réseau Internet est très peu fiable, voire absent. Donc, donner accès à ces gens-là pour pouvoir répondre aux questionnaires en ligne est aussi un défi. Aussi, comment, si on mobilise beaucoup l'accès Web, comment est-ce qu'on va s'assurer que l'ensemble des gens qui pourraient se prononcer vont être conscients de l'opportunité de pouvoir justement, là, énoncer certains points sur des ouvrages ou des solutions. Donc il y a vraiment le défi de comment s'assurer que les bonnes personnes sont rejointes de la bonne façon et qu'elles puissent s'exprimer et être comprises.

Les gens vont subir potentiellement de très gros changements sur leur milieu de vie avec différentes infrastructures, puis on comprend, l'importance du lien routier est primordiale, mais si on est pour faire une grande perturbation dans leur vie, ça serait pertinent qu'ils puissent se sentir écoutés. Ça serait pertinent que pour l'acceptabilité sociale, ils puissent se sentir compris face à ces grandes perturbations-là. Donc ça, c'est vraiment pour le volet de concertation. C'est vraiment des constats sur lesquels nous, on soupçonne que justement, ça pourrait être un angle mort qui pourrait nuire un petit peu à la démarche et au niveau des acteurs de la région. Donc, je repasserais la parole à mon collègue.

Rémi Lesmerises

Je vais un peu revenir sur le sondage en ligne dans mon point, mais le principal point sur lequel je vais aborder le mémoire actuellement, c'est les limites méthodologies de l'évaluation des paysages et des usages. Donc, la prise en compte des critères qui correspondent au tourisme et à la qualité de vie ne nous semble pas aussi rigoureux, disons que pour les autres aspects abordés par l'étude d'impact. Donc le MTMD a prévu un sondage en ligne, ce que mon collègue disait juste auparavant, auprès des municipalités concernées pour ce sujet-là, alors que les biais apportés par la subjectivité, le manque de représentation, la faible participation à ce type de sondage sont assez bien documentés. Il est d'ailleurs surprenant que l'étude d'impact mentionne trois types d'observateurs, donc soit les résidents, les touristes et les usagers des corridors panoramiques, donc principalement les usagers des tronçons routiers, mais que ces derniers ne soient pas consultés concernant cet aspect-là donc du tourisme et de la qualité de vie. Rappelons que la Gaspésie dépend fortement du secteur du tourisme, lui-même largement tributaire des paysages et de l'accessibilité du territoire.

Donc, notre recommandation à ce sujet-là, c'est qu'il y ait une consultation élargie qui intègre l'évaluation des impacts sur la qualité de vie du récréotourisme et de se baser sur les chartes de paysages qui existent déjà sur le territoire. Donc, les chartes de paysage qui ont été développées dans le passé par le Conseil régional des élus qui ont été intégrées dans certains plans de développement de certaines municipalités. Il y a déjà donc un travail de consultation

élargie qui a été menée à l'époque et qui est encore largement valide. Donc, il serait pertinent donc que le MTMD s'appuie sur ces travaux-là précédents pour mieux intégrer leurs ouvrages et leurs améliorations dans le paysage et avoir un impact le moins possible sur le tourisme et la qualité de vie des gens qui habitent la Gaspésie. Je repasse la parole à mon collègue.

Antoine Bonhomme

Donc, moi, je vais enchaîner sur un aspect plus au niveau de la revue de littérature puis des sources de données qui sont utilisées. Donc, en fait, on est conscient là, l'évaluation des impacts se fait principalement sur des données existantes qui parfois datent de plusieurs années. Dans un contexte où les milieux marins et côtiers sont vraiment dynamiques, on se questionne sur justement la place que prendra la validation terrain des données pour avoir une vision plus juste des impacts. Pour nous, c'est vraiment important de savoir ce qui va vraiment déclencher la validation terrain des données. Ça a été mentionné que ça pouvait être amené, que dans le programme, il y avait un mécanisme qui pouvait amener la validation terrain de certaines données, mais pour nous, ça restait encore très flou.

Puis moi, je peux vous donner un exemple assez concret. Étant une organisation qui fait de l'acquisition de données sur le milieu marin et de la restauration, on a eu à travailler avec les herbiers de zostère, puis lors d'un début de projet, on s'est fié beaucoup sur les données des herbiers de zostère récoltées par le MPO en 2019. Donc ça, ça nous aidait vraiment pour cibler les secteurs qui semblaient les plus pertinents pour nos différents projets. Puis, lorsqu'on est arrivé sur le terrain, qui était un petit peu environ cinq ans après la prise de données initiale du MPO, donc autour de 2024, on s'est rendu compte assez rapidement que les données, puis la répartition des herbiers étaient complètement différentes. Il y a des secteurs où il y avait mention qu'il y en avait, maintenant il y en avait plus. Il y avait des secteurs où il y avait mention qu'il n'y en avait pas, maintenant qu'il y en avait.

Donc, notre crainte est vraiment de dire, bien si on se dit, ah ben, le MPO dit qu'il n'y a pas d'herbiers de zostère, par conséquent, nous aurons pas à compenser. Si ça a pas été validé sur le terrain, nous, notre crainte, c'est justement que, bien en fait, on ne se soit pas au courant qu'il y a eu de la destruction d'habitats. Donc, pour nous, c'est vraiment primordial qu'il y ait une validation terrain qui se fasse de différentes données parce que justement, le milieu marin est très dynamique. Puis encore plus avec un contexte de changements climatiques. Pour nous, c'est vraiment là un point qui peut faire quand même une grande différence. En continuant avec les données, on se questionne aussi comment va être calculé un peu la zone d'impact sur les habitats environnants. Parce que là, on se dit OK, bon bien on le sait qu'il va avoir une infrastructure qui va être mise en place, par exemple, un enrochement qui vient changer la dynamique sédimentaire au niveau des fonds marins. Puis un herbier qui se trouvait à peut-être 500 m de l'endroit où il y a eu l'intervention a pas nécessairement été considéré parce qu'il était loin de l'ouvrage, mais de par les changements de dynamique, « whoop » cet herbier-là devient grandement impacté et s'ensevelit graduellement.

Donc là, nous, c'est un petit peu de comprendre, encore une fois, qu'est-ce qui va déclencher la zone d'étude en périphérie, vraiment des travaux qui vont avoir lieu. Donc, c'est toutes des petites questions quand qu'on fait... à se baser beaucoup sur la revue de littérature puis sur les différentes sources de données qu'on a justement là qui nous viennent en tête. Donc, puis en fait, il y avait mention aussi au niveau du ministère qu'il y avait des suivis qui étaient faits de

différents sites au fil des ans, sachant que ça se profile sur 10 ans, mais de notre compréhension, c'était des suivis beaucoup plus physiques qu'écologiques. Donc, de dire bon bien à quel point la côte reculait ou à quel point justement plus le volet d'érosion et les infrastructures devenaient plus à risque. Ce qui est intéressant, mais si on pouvait combiner à un certain suivi écologique, on pense qu'on pourrait gagner vraiment une grande valeur ajoutée dans le programme.

Ce qui m'amène par la suite à... le questionnement suivant au niveau de la gestion des milieux humides, de l'atténuation puis de la compensation. Notre crainte se situe principalement sur le fait que le programme pourrait être tenté de prioriser la compensation au lieu de la chaîne éviter, minimiser, compenser. S'il y a beaucoup de crédits qui sont déjà disponibles, ça va être possiblement plus simple et plus attirant de passer directement vers la compensation au lieu de prioriser les deux autres étapes qu'ils doivent normalement tenir avant. Donc ça, c'est vraiment une question. Puis ce qui alimente la crainte, c'est en partie tiré du rapport du Vérificateur général de 2023 qui mentionne que le ministère de l'Environnement a pas bien poussé vers l'évitement ou la minimisation avant la compensation. Donc, le MELCCFP semble pas nécessairement appliquer ou du moins il semble appliquer l'approche de façon variable selon les projets ou selon certains aspects qui nous semblent un peu moins connus. Donc, ça aussi c'est de s'assurer bien comment est-ce que ce programme-là peut nous assurer que cette suite-là d'éviter, minimiser, compenser est vraiment suivie au meilleur des capacités.

Donc, selon nous, le programme qui est présenté, c'est vraiment une opportunité très intéressante pour mettre de l'avant les efforts du ministère qui vont dans le sens de la chaîne d'évitement, de minimisation puis de compensation. Donc, on le sait qu'il y a des efforts qui sont faits. Bien là, ce serait peut-être une opportunité de mettre tout ça de l'avant. Donc, ce qu'on conseille, c'est que ceux-ci puissent vraiment démontrer comment ils ont suivi les règles pour les projets qui vont devoir justement se rendre en compensation, donc d'être capables de justifier un peu l'utilisation des crédits d'habitats, qu'ils prennent le temps d'expliquer bien écoutez on a eu telle approche, on a voulu faire telle action, malheureusement ces avenues d'évitement ou de minimisation n'ont pas pu être mises de l'avant, par conséquent c'est ce qui nous a amenés à de la compensation. Simplement pour qu'on puisse suivre tous ensemble puis mieux comprendre ce processus-là.

Puis on tient quand même à aussi mentionner que la théorie de la réserve d'habitats pour la compensation, c'est une bonne pratique parce que c'est arrivé trop souvent qu'il y a eu de la destruction, puis suite à ça, on n'arrivait pas à trouver la bonne... en fait, qu'il y ait simplement une compensation qui puisse avoir lieu. Donc là, on s'assure qu'au moins la compensation se fasse en amont de la destruction, mais ça reste qu'il faut faire quand même un petit peu attention pour pas que une personne qui a beaucoup de crédit en compensation glisse plus rapidement ou plus facilement vers cette compensation-là. Ce qui m'amène en fait au point suivant qui est quand même un peu lié au niveau de l'équivalence des écosystèmes dans la compensation.

Donc là, nous, évidemment, s'il y a la destruction d'un habitat, si c'est inévitable, bien à ce moment-là, ce qui est souhaitable, c'est une compensation. Par contre, on croit qu'une compensation pertinente et cohérente se fait en lien avec les types de milieux impactés. On s'attend à ce que la destruction d'un milieu côtier, par exemple, soit compensée par la

restauration d'un milieu côtier. Et même chose pour le milieu marin, donc d'essayer justement à travers cette compensation-là qu'on retrouve les fonctions écologiques qui vont avoir été perdues par les travaux de protection, par les ouvrages qui auront été mis en place. Donc, s'assurer que il y a un gain qui se fait ou du moins quelque chose qui permet de rattraper ce qui aurait été détruit, pas juste en termes de superficie, mais en termes de fonctions. Donc, c'est sûr que nous, idéalement, ce qu'on va prioriser, c'est qu'il... ce soit un milieu le plus près en termes de fonctions écologiques, mais aussi géographiques parce qu'on veut pas se ramasser avec des régions où on a une grande destruction, puis il y a, toute la compensation soit faite dans une autre région parce que justement, la région qui va avoir subi la majeure partie des destructions va vivre beaucoup plus de désagréments que l'autre région qui va avoir... bénéficié à un certain niveau de toute cette compensation-là.

Donc là, nous, c'est vraiment un désir d'essayer d'avoir une compensation géographiquement la plus près possible et avec des fonctions écologiques là, écosystémiques qui sont similaires. Donc, il y a aussi la réalité de prendre un moment pour le justifier aussi. Si jamais on est conscient que c'est pas possible, bien qu'en fait, on puisse justifier pourquoi ça s'est fait ailleurs, pourquoi ça s'est fait plus loin, juste pour qu'on puisse suivre et comprendre le processus. Puis finalement en fait là, justement, avant de repasser la parole à mon collègue, on le sait qu'il y a énormément de pression sur les milieux côtiers, puis pour nous, c'est prioritaire de le réduire au maximum. La 132 fait le tour de la Gaspésie, les endroits où les impacts entropiques sont réduits voire minimes, sont très peu présents et ça donne des écosystèmes qui sont extrêmement riches et qui sont hyper importants encore plus dans une optique d'adaptation aux changements climatiques et de biodiversité. Donc je repasse la parole à Rémi Lesmerises.

Antoine Morissette

Avant que Monsieur Lesmerises reprenne la parole, je me permets de vous interrompre, je m'en excuse pour simplement vous souligner que ça fait déjà plus d'une quinzaine de minutes que vous intervenez, mais il y a aucun problème avec ça, c'est juste que, plus vous prenez de temps, moins on aura de temps pour échanger avec vous après, mais allez-y à votre guise, il y a aucune problème, c'était une petite information que je voulais vous donner.

Rémi Lesmerises

Parfait, je vais faire ça plus direct. Donc les deux derniers points qu'il nous reste à aborder, pour commencer, la notion d'équité territoriale, c'est une notion qui nous est très importante parce que les mesures compensatoires peuvent être mises en place pour pallier à divers impacts. On parle beaucoup de mesures compensatoires, ce que mon collègue parlait juste avant, donc compenser des pertes d'habitats par de l'amélioration ou la restauration de d'autres habitats, mais on peut aussi penser à divers impacts, qu'ils soient sociaux ou économiques. Dans tous ces cas de figure là, nous insistons qu'il y a un principe d'équité territoriale qui s'applique. Au même titre que mon collègue disait qu'il faudrait que les restaurations soient dans la même région que les pertes d'habitat, mais ça va au-delà de ça.

Donc prenons par exemple l'exemple de la Haute-Gaspésie, la MRC la plus dévitalisée du Québec. Donc près du tiers des sites identifiés au projet se retrouvent dans cette MRC avec des impacts en termes de perturbation de la circulation, de dégradation des paysages et de pertes ou de dégradation des écosystèmes. Pourtant, il existe pas de sites de compensation

actuellement identifiés dans cette MRC-là. De tels sites permettraient que la restauration et la création d'écosystèmes puissent se retrouver à proximité des sites dégradés ou détruits. Ces travaux généreraient aussi de l'activité économique, à même de compenser en partie les impacts des travaux de consolidation du réseau routier. Outre les impacts écosystémiques, une dégradation dans l'attractivité du point de vue touristique de cette MRC pourrait être compensée par des projets d'infrastructure, par exemple en mobilité durable. Rappelons que le MTMD possède une responsabilité à cet égard qui se retrouve même dans son nom, donc le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Donc, à ce chapitre, nous soulignons l'importance d'être en dialogue constant avec les municipalités concernées afin de prévoir en amont les infrastructures pertinentes en mobilité durable. Nous recommandons donc que tous les aspects, tant les impacts que les retombées, qu'il y ait un principe d'équité territoriale qui soit mis de l'avant. Donc cet aspect nous apparaît d'autant plus inquiétant au vu de l'étape actuelle du processus de consultation du BAPE, qui n'offre aucune possibilité d'intervenir en personne sur le territoire gaspésien. J'ai bien noté le remerciement des intervenants précédents qui vous ont remerciés d'être présents aux Îles. Nous malheureusement, on peut pas vous retourner le compliment, vous êtes pas présents en Gaspésie où là où la majorité des sites sont prévus, donc, alors même que ça figure dans les principes mêmes du BAPE. Donc, on soutient nous au contraire que le principe d'équité doit être prédominant. Pour terminer, donc les impacts cumulatifs. Alors que le processus actuel aurait le potentiel de permettre une vision holistique des interventions à être menées sur le territoire à l'étude, on craint que le fait que le site des interventions... que les sites d'intervention ne soient pas encore déterminés entraîne l'effet contraire.

Puisque chaque site sélectionné sera évalué indépendamment lors du choix d'intervention, les effets pourraient paraître mineurs ou localisés. Toutefois, l'accumulation de dizaines de sites sur le territoire entraînera des effets cumulatifs qu'il est indispensable de considérer. Ces effets cumulatifs peuvent à la fois s'appliquer aux milieux naturels et aux espèces vulnérables, co-paysages et aux impacts socio-économiques. Une perte d'habitat localisée ou une dégradation mineure du paysage peuvent être considérées comme acceptables. Toutefois, multipliés par des dizaines d'interventions sur le territoire, ils peuvent compromettre la persistance d'une espèce sensible ou amoindrir l'attractivité de la destination touristique. Nous recommandons que le MTMD réalise le suivi régional des impacts cumulatifs à l'aide d'indicateurs précis et mesurables en publiant annuellement un bilan consolidé des impacts environnementaux et socio-économiques ainsi que des mesures compensatoires qui auront été réalisées sur le territoire. Donc, ça conclut notre intervention sur le mémoire. Si vous avez des questions, on va les prendre avec plaisir.

Linda St-Michel

Merci, messieurs. Merci pour votre mémoire. Merci d'en avoir fait la synthèse. Je vais faire une question deux dans une, comme ça on va sauver du temps, mais la question deux dans une touche à la fois les préoccupations de monsieur Bonhomme, vous avez présenté et monsieur Lesmerises également concernant le paysage. Alors en somme, ce que j'ai pu comprendre c'est qu'au niveau de ce qui est prévu par le ministère des Transports, tout ce qui s'appelait par exemple étapes de consultation ou de concertation comme vous appelez, serait à améliorer. Alors, j'aimerais peut-être vous entendre sur selon vous, quel serait le meilleur mode par

exemple de consultation. On comprend que pour vous le sondage pour les citoyens c'est peut-être pas le meilleur outil. Également, j'imagine, pour les paysages, que ce soit les résidents, le tourisme ou même les spécialistes, les chaires en paysage pourraient apporter également leur point de vue. Alors, peut-être succinctement nous donner quelques pistes de solution que selon vous serait une meilleure consultation par exemple pour ces deux points-là. Alors vous pouvez peut-être vous partager les thèmes? Merci.

Antoine Bonhomme

Je peux amorcer peut-être avec la concertation au niveau des modes. Bien c'est sûr que nous, le présidentiel reste probablement la voie la plus intéressante. On est conscient que la Gaspésie est un très grand territoire. Même nous, justement, on a des défis, parcourir un aussi grand territoire, mais ça reste que, soit en collaborant avec des acteurs locaux, avec des organismes locaux qui peuvent aider dans la consultation publique ou faire de la concertation en amont de certains projets. Je pense qu'il y a vraiment des collaborations qui pourraient être mises de l'avant. Il y a eu d'autres contextes dans lesquels justement des ministères ont fait affaire... ont collaboré avec des organisations locales pour faire certaines consultations, pour faire... pour aller chercher un accompagnement local dans la concertation pour vraiment avoir des petits, parfois des petits conseils sur certaines approches, certaines zones, certains secteurs. Donc, je pense que de prioriser du présentiel en collaboration avec des acteurs locaux pour les appuyer dans la démarche serait probablement une solution à privilégier, selon moi.

Rémi Lesmerises

Moi, j'ajouterais que le présentiel c'est une bonne chose, mais il faut le prévoir justement, vu que c'est un grand territoire, il faut pas le prévoir seulement à un endroit en Gaspésie. Évidemment, si on parle d'un site d'intervention précis, bien il faut évidemment essayer de le faire à cette localité-là et dans des villages à proximité qui peuvent être impactés par cette intervention-là. Sachant qu'on a vieillissement de la population, donc une mobilité aussi qui peut être amoindrie, donc considérer seulement un site de consultation peut être, à ce moment-là, limitant pour vraiment avoir le pouls de population, mais les suggestions qui ont été fournies aussi par madame la commissaire concernant d'autres intervenants qui ont des compétences particulières sur le sujet sont tout à fait justifiées et pertinentes.

Linda St-Michel

Je vous remercie, messieurs, pour votre contribution. Bonne soirée.

Antoine Morissette

Merci, messieurs, d'être venus parmi nous pour partager votre opinion. Très apprécié. Donc, je vous souhaite une belle fin de soirée. Merci beaucoup.

Rémi Lesmerises

Merci à vous.

Antoine Bonhomme

Merci à vous.

Antoine Morissette

Bienvenue.

Hélène Chevrier, opinion citoyenne (DM10)

Antoine Morissette

Nous revenons en salle maintenant, donc je vais inviter une prochaine intervenante. Il s'agit de madame Hélène Chevrier que j'invite à se joindre à nous, ici en avant à la table des intervenants. Installez-vous. Bonsoir, madame. Installez-vous confortablement, prenez tout votre temps.

Hélène Chevrier

Bonsoir.

Antoine Morissette

Bonsoir, c'est vous qui nous dites quand vous êtes prête.

Hélène Chevrier

Je suis prête. Je vais tenter d'être dans le 15 minutes.

Antoine Morissette

Vous voyez qu'on a de la latitude.

Hélène Chevrier

D'accord. Peut-être juste une petite remarque, je suis d'accord avec la Municipalité qu'il faut une approche globale, écosystémique, mais moi je vais vous présenter peut-être aussi le besoin d'une approche, d'une vision de long terme. D'ailleurs, j'avais fait un titre à mon mémoire qui s'appelle « Protéger la route à tout prix? » Bon, je me présente rapidement. Je suis originaire des Îles. J'ai une formation en sciences sociales, une maîtrise en ethnologie. L'ethnologie, c'est la science qui essaie de comprendre les liens entre les hommes, la culture, la société et le milieu naturel. En bref, c'est la science qui essaie d'étudier les façons de vivre sur la planète et dans les milieux. J'ai été organisatrice communautaire ici aux Îles pendant une quarantaine d'années. J'ai été fondatrice du Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel. Aujourd'hui, c'est Attention Fragiles qui porte le nom. Ça, c'était à la fin des années 80. Puis le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes s'est affilié à l'UQAR et on a mis en place autour de l'an 2000. Aujourd'hui, je suis retraitée, citoyenne, grand-maman. Voilà.

Depuis longtemps, on sait que les milieux dunaires constituent des écosystèmes dynamiques et fragiles à l'action humaine. Aux Îles, en enserrant les lagunes, les cordons dunaires favorisent avec des passes l'échange entre les eaux marines et celles plus ou moins salées, assurant ainsi la bonne santé des écosystèmes lagunaires. J'ai donc regardé avec un œil inquiet les récents travaux menés par le ministère des Transports du Québec, à savoir les enrochements massifs et qui s'allongent à La Martinique et à la Pointe-aux-Loups, l'installation de géotextile et de tubes

de sable le long du littoral, le bouleversement des dunes aux alentours de la mine de sel et tout récemment, le nouveau gros site de dépôt d'agrégat à Portage-du-Cap. À propos du projet de programme décennal, j'ai assisté à la séance d'information, bon ça, ça va, puis l'autre fois, la consultation en ligne.

Les préoccupations, de prime abord, il nous faut faire remarquer que les routes de l'archipel, c'est différent de la plupart des routes des régions Gaspésie et Bas-Saint-Laurent. Ici, de longs morceaux de routes, de cordons... de tronçons de route sont construits sur des cordons dunaires, c'est-à-dire dans le sable. Les routes font ainsi obstacle au mouvement naturel des sables et empêchent les échanges d'eau entre la mer et les lagunes ou à la baie de Plaisance. Dans ces milieux en mouvement par nature, l'impact environnemental de structures rigides fixes peut être majeur, destructeur, voire difficilement réversible.

Pour une présentation simplifiée, bien je vous ai fait parvenir... j'ai soumis quelques documents dont une carte qui montre que les passes, ou ce qu'on appelle les goulets, ça a souvent changé de place à travers le temps. En exemple, sur le Havre-aux-Basques, entre 1755 et 1985, il y a eu pas moins de cinq emplacements différents de passes, là où ce que la jetée qui a totalement fermé le goulet en 1957, les deux goulets, c'était ouvert en 1755, c'était fermé en 1838, c'est ouvert en 1874, puis en 1957, et on a dit ça suffit. Je vous ai remis aussi un document d'information qui a été produit par Pêches et Océans Canada en 1990. Ça s'appelait « La lagune du Havre-aux-Basques, la rouvrir, la faire revivre ». Ce document résumait la cartographie écologique de la lagune qui avait été... faite 30 ans après la construction des jetées et le rapport montrait les changements environnementaux qui ont suivi. La température de l'eau et la salinité avaient changé, le nombre d'espèces de poissons avait chuté de 32 à 16, les tapis de zostère étaient presque disparus, la pêche avait disparu et l'aquaculture était pas envisageable dans le futur.

Et à ce moment-là, Pêches et Océans recommandait la réouverture du Havre-aux-Basques. Et à ce jour, ça n'a pas été mené. Mais là, à matin, j'ai revérifié pourquoi est-ce que ça avait pas été fait, parce que j'avais une nette impression, mais j'en étais pas certaine. Alors, le pont, advenant qu'il y avait eu un pont, c'était de, d'intérêt provincial du ministère des Transports. Pêches et Océans étaient concernés par les habitats. Alors, ils se sont pas entendus parce que ça coûtait cher. Ils se sont vraiment pas entendus et il y a eu aussi un prétexte qui disait que on réussirait pas à rouvrir exactement comme c'était. Mais à matin, en prenant l'information à des gens qui étaient là à l'époque, m'ont dit, bien, on aurait voulu que ça ouvert, même si ça revenait pas exactement pareil. On aurait quand même pu faire quelque chose, bon. Après 70 ans de fermeture, la lagune est, on pourrait dire, morte et la route continue de subir les assauts de la mer.

Notons que la plupart des interventions qui sont projetées par le programme, ça concerne encore beaucoup ce cordon dunaire. Après ça, je vous ai donné une petite brochure. Puis j'ajoute ce soir à l'attention de la communauté, de la commission, une étude faite récemment, c'est-à-dire en 21-22 par Léonard Aucoin qui est un Madelinot, mais qui a travaillé, haut gestionnaire dans les réseaux de la santé. Ça s'intitule « Les Îles-de-la-Madeleine 2010-2020, regard croisée sur la démographie, l'économie et le social ». Puis la partie 5 de son étude, elle traite particulièrement des enjeux et des défis écologiques et sociaux qui interpellent la communauté maritime et la population dans le contexte des changements climatiques. Il met en

évidence l'interdépendance entre l'économie, la démographie, le social et l'écologie. Et je le cite, il dit à la fin de ce chapitre : « à mon avis, les Îles-de-la-Madeleine feront face au cours des prochaines décennies à des enjeux majeurs qui, si les défis qui y sont associés ne sont pas relevés, peuvent menacer leur vitalité, peut-être leur viabilité en tant qu'habitat et comme communauté humaine dynamique ».

Mes préoccupations : si la mission du ministère des Transports de protéger à tout prix la route 199 se traduit par des interventions d'enrochement et d'autres structures rigides aux Îles et ce, que ce soit graduellement, massivement, à répétition, en perpétuité, sur les littoraux dunaires de l'archipel, il est à craindre des impacts majeurs sur les écosystèmes, sur la diversité des ressources, sur les activités économiques que sont la pêche, la cueillette et le tourisme, mais bref sur l'avenir du cadre de vie de la population.

Par ailleurs, cette orientation-là, est-elle réaliste au regard des besoins de volume d'agrégat importé, de coûts de transport, de besoins de suivi, de mobilisation de ressources humaines, matérielles, etc.? Et dans le contexte des changements climatiques, est-ce une orientation responsable au regard des principes de développement durable? Quelques commentaires pour améliorer le projet. D'abord, à mon point de vue, le projet ne répond pas aux exigences qui ont été formulées par le ministère de l'Environnement dans le décret qui, en tout cas le numéro 1060-2019, qui est relatif à la soustraction des travaux requis après la tempête ouragan Dorian 2018. Il prend pas en compte globalement la problématique de la vulnérabilité du territoire des Îles, il ne peut pas être assimilé à une évaluation d'impacts environnementaux et il ne présente et ni n'analyse aucune des solutions à venir.

Le Ministère ou l'initiateur répète que sa mission est de protéger les routes et à peu près dans ces termes, on peut absolument pas déplacer la route 199, aux Îles, il y a pas d'autres solutions de protection que d'empêcher la mer d'atteindre la route. Faudrait peut-être y réfléchir à deux fois, parce que je crois qu'on n'arrivera pas à arrêter ni la marée ni le niveau de la mer de monter. Cette attitude empêche de réfléchir, de regarder autrement le problème, de rechercher sa source, d'identifier les alternatives et d'analyser les avenues de solutions qui se profilent pour demain. Pensons à des changements dans nos façons d'occuper et de circuler entre les îles de l'archipel parce que, au-delà de la route, c'est la communication d'île en île qu'il est important de conserver. Ce sont les besoins de déplacement des personnes et des marchandises auxquels il faut répondre. En évitant le cul-de-sac de la route 199 obligatoirement, tout de suite et pour toujours, peut-être que on découvrirait toute une panoplie de possibilités nouvelles, innovantes et en phase avec la réalité des aléas côtiers. De mon point de vue, les changements climatiques jumelés avec la dynamique naturelle d'érosion et de submersion précipitent le besoin d'innovation collective.

Rappelons la débrouillardise d'avant la route 199. Nos anciens se sont construits en s'éloignant des falaises. Ils ont, pour un temps, avec chevaux ou voitures, traversé de l'Île du Havre Aubert à l'Île centrale en profitant de la marée basse ou en hiver en traçant un pont de glace, mais là, il y a plus de glace. De Fatima et d'Havre-aux-Maisons, on empruntait la lagune avec un bateau passeur pour se rendre à Grosse-Île ou à Grande-Entrée. Un simple bac assurait le transit, entre Cap-aux-Meules et Havre-aux-Maisons, etc. La communication était alors maintenue entre les îles et les îles formaient un archipel de sept îles habitées. Certes, la route 199 a augmenté la fréquence des contacts entre les îles, apporté de la vitesse dans les déplacements, favorisé une

centralisation des services et elle a contribué à créer une grande dépendance à la voiture et à la consommation de pétrole. Aujourd'hui, seule l'île d'Entrée habitée est pas reliée.

J'ai... cette brève énumération des moyens de relier les îles avant la route n'est pas empreinte de nostalgie, c'est pas ça, loin de là. Je souhaite plutôt, en assumant que les changements climatiques progresseront inévitablement et qu'ils mettront à mal les routes de temps en temps et toujours plus. Je suggère donc, j'invite... ça nous invite à nous projeter dans l'avenir, à innover, à faire preuve d'imagination, d'initiative, de savoir-faire et d'inventivité dans nos modes d'habiter et de circuler dans les Îles-de-la-Madeleine. Faire preuve aussi de responsabilité à l'endroit du territoire insulaire et des générations à venir. Et donc, mes suggestions, c'est entre autres que, dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, il faudrait vraiment, et ça je pense je l'avais dit, regrouper les sites d'intervention puis les évaluer par cordon littoral. En exemple... on les connaît, je vais passer dessus là.

Ensuite, la grande majorité des milieux dunaires sont en zone conservation au schéma d'aménagement. Même si celui-ci est en révision, le programme décennal doit en tenir compte. Il y a nécessité d'inclure comme partie intégrante du programme l'aménagement des sites d'entreposage d'agrégats récents, en cours et à venir, s'il y en a. Si c'est pas déjà fait, il faudrait solliciter une université ou un autre organisme d'intérêt public, indépendant, à réaliser une évaluation des impacts environnementaux de court et de long termes, des nouveaux types d'interventions de protection de la route 199, des interventions qui ont été faites en état d'urgence sans évaluation d'impact. Et ce, à faire avant de multiplier telles interventions. Ensuite, il y aurait à prendre en considération les travaux de construction, restauration, protection de la route 199 depuis 1956 et en tirer des leçons pour éviter de reproduire les erreurs. Tenir compte aussi des impacts prospectifs des changements climatiques sur un horizon d'au moins 50 ans ou même 100 ans. Ça se ferait.

Solliciter la collaboration de la communauté maritime et autres partenaires pour l'organisation d'une démarche genre états généraux, symposium, qui porterait sur les mesures d'adaptation aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques et face à la vulnérabilité des liens routiers entre les îles de l'archipel. Ces états généraux auraient avantage à réunir autorités gouvernementales, spécialistes des littoraux dunaires ainsi que des organismes et citoyens des îles. Telle démarche devrait aussi faire connaître des expériences et initiatives d'adaptation ailleurs. Comme comment des archipels entretiennent des liens entre leurs îles? On peut voir qu'il y a des îles qui essaient d'avoir une certaine autonomie, chacune. Il y aussi des orientations spécifiques qui sont faites dans certains archipels. En tout cas, j'en nommerai pas, une île agricole, une île plus récréotourisme, une plus de plein air, je sais pas trop, puis une de services. En tout cas, il y a à réfléchir sur tout ça.

Et puis, à la fin, on demandait la position. Quelle était la position des gens qui font des mémoires. Alors, je pourrais vous dire que tout en appréciant qu'enfin le sujet de la vulnérabilité du réseau routier des Îles soit porté à l'attention de la population et du public en général, constatant que le programme pour le secteur madelinot, la route 199, ne peut être assimilé à un programme d'adaptation, que l'initiateur éloigne dans le temps l'évaluation et l'examen des impacts écologiques, sociaux et économiques, des solutions d'intervention en usage ou projetées. Constatant que l'initiateur reporte aux calendes grecques le partage d'informations sur la vulnérabilité du réseau ainsi que la consultation des communautés sur les conditions

devant régir l'aménagement d'infrastructures de protection du réseau routier; approvisionnement en agrégat, sites terrestres d'entreposage, les coûts, les impacts environnementaux, etc.

Cela étant, pour le secteur des Îles-de-la-Madeleine, je considère que le programme décennal de protection tel que proposé ne répond pas aux besoins pressants d'adaptation du réseau routier aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques et qu'il ne peut se substituer à l'évaluation des impacts écologiques, sociaux et économiques des interventions de protection routière projetées aux Îles, ni faire fi de la recherche d'alternatives à la fixation ou stabilisation des littoraux, des littoraux dunaires ou des cordons. Toutefois, je considère avec appréciation que le programme constitue un excellent outil de démarrage de la nécessaire conversation, c'est le thème d'aujourd'hui pour dire dialogue, sur l'avenir des liens routiers entre les îles de l'archipel Madelinot.

Et je vous remercie beaucoup d'être là.

Antoine Morissette

Bien, merci à vous, Madame Chevrier.

Stéphanie Dufresne

Bonsoir. Vous dites que le programme décennal qui a été présenté par le ministère des Transports ne répond pas aux exigences du décret 1060-2019...

Hélène Chevrier

Oui.

Stéphanie Dufresne

... pour ce qui est de la... ce qu'il exigeait dans le fond un programme d'adaptation aux aléas côtiers tenant compte globalement de la vulnérabilité du territoire des Îles. On comprend qu'on parle des Îles. À quoi ça pourrait ressembler un programme d'adaptation aux aléas côtiers spécifique pour les Îles?

Hélène Chevrier

Bien moi, je pense que la première chose... parce que là, le programme, on dit que il pouvait pas être remplacé par des interventions. Il y a... on nomme aucune intervention. Je crois qu'aux Îles, on était rendus à regarder tous ensemble où est-ce qu'on s'en va avec ça, avec cette situation-là. Alors, au lieu d'avoir un programme décennal qui est mal fixé dans le temps, parce que ça fait 7-8 ans que c'est déjà... ça cogite, au lieu de faire ça, je pense que ce serait productif que de discuter de qu'est-ce qui s'en vient. Parce que on n'en a pas discuté localement beaucoup ensemble sur... Parce que je peux vous dire que je l'entends souvent, les gens me disent que, bien voyons donc, ils réussiront pas à... la route à... faut qu'elle... la mer va taper dessus là, c'est certain. Mais on n'en a jamais discuté ensemble. C'est comme si à tout prix, c'est la route. Bien, et puis, on est d'accord, parce que moi je pense pas que les choses vont... faut s'imaginer que les changements ou pas les changements, mais la montée de la mer et tout ça, ça va se faire graduellement. Donc, il faut dès aujourd'hui se dire on a du temps devant nous pour... avant que ça soit vraiment comme, mais qu'on se le dise, par exemple, que on réussira

pas, on pelle en arrière... en avant, à moins qu'on arrête de... qu'on ne cherche pas qu'à s'adapter aux changements climatiques, mais qu'on essaie de modifier le cours. Mais on sait que ce qui est fait nous impacte pour un 50 ans.

Stéphanie Dufresne

Merci.

Linda St-Michel

Merci, madame Chevrier, pour votre mémoire. J'aimerais profiter de votre expérience, votre expertise, votre savoir citoyenne sur à la fois bon sur la dynamique des Îles, mais également sur les travaux qui ont été effectués jusqu'à maintenant. La commission, on a eu le loisir, le grand plaisir de pouvoir aller visiter quelques sites cet après-midi. Notre collègue, monsieur Morissette, connaissait très bien les endroits alors on a pu bénéficier de son savoir puis bien comprendre les enjeux reliés à l'érosion et à la submersion côtières. Dans votre mémoire, vous parlez de, il faudra peut-être penser à avoir des nouvelles, des stratégies ou des solutions innovantes. Je pense ça rejoint aussi un peu là ce que monsieur le maire nous a présenté tout à l'heure. Moi j'aimerais vous entendre en ce que, dans un monde idéal, ce qui serait peut-être la meilleure solution, on parle pas, on a un budget illimité, on est dans... on a le temps, on peut s'asseoir puis réfléchir versus qu'est-ce qui est fait là jusqu'à maintenant. On sait que les travaux qui ont été faits, bien souvent ont été faits en urgence parce que mère Nature a été peut-être moins conciliante sur le paysage des Îles, mais en ce qui a été fait jusqu'à maintenant, puis dans un monde idéal, comme vous parlez de solutions innovantes, on parlait de solutions à long terme, ce serait quoi selon vous?

Hélène Chevrier

D'abord, je pense que ce qui a été fait en urgence a été fait en urgence et je pense que ça, c'est, une fois qu'on l'a fait en urgence, puis que l'urgence est passée, on devrait prendre le temps de vérifier si c'était la bonne chose. Ce que... qui m'inquiète en ce moment, c'est que on pense être capable de prévoir ou de prévenir et je suis pas certaine que tant qu'on n'a pas fait la réflexion sur d'où on vient et ce que c'est que ça donne ou ce que ça a donné, je suis pas certaine que on est gagnant parce que c'est vrai que ça coûte cher et c'est... je pense, par exemple à... le nouveau site d'entreposage, c'est quand même... je me dis qu'il faut pas... je sais pas si on serait heureux d'avoir une route puis que le milieu serait saccagé puis que c'est plus... il y a plus... c'est plus intéressant pour personne. Et c'est plus intéressant même. Je pense à La Martinique où est-ce que si on fait de l'enrochement, on risque de briser là où les gens vont pêcher des palourdes. C'est quand même... on a détruit une lagune, il faudrait quand même pas qu'on fasse n'importe quoi dans la baie de Plaisance qui déjà est assez... très, très utilisée. Bien, je sais pas si je vous ai... si j'ai répondu.

Linda St-Michel

Ça va orienter un petit peu, en somme, ce que vous pensez de la programmation décennale qui nous est proposée, ce sur quoi on doit étudier...

Hélène Chevrier

Bien elle est pas connue tellement, il n'y a personne qui a avoué, comme disent les enfants avoue grand-maman qu'il faisait beau, avoue, avoue. Bien, je trouve que le ministère des Transports a pas avoué ce qu'ils voulaient faire. Sur le Havre-aux-Basques, de faire tout ça par petits bouts là, c'est pas une façon de faire. C'est... Ils sont... Tout le cordon dunaire, il est sur la baie de Plaisance d'un côté puis il est sur un plan d'eau mort. Je veux dire, il faut quand même... se regarder ça en face. Puis c'est pas facile. Moi, je comprends la Municipalité, puis je fais pas de reproches. Puis je... rêve pas de revenir en arrière. Mais il me semble que on pourrait comme au moins en parler puis voir que il y a des façons, il y a des.. traversiers en tout cas dans des archipels d'une île à une autre. Puis ici, c'est pas très large. On pourrait... en tout cas, je le sais pas, mais en hiver là, il y a des fois qu'on peut pas traverser. C'est pas à cause de la route, c'est à cause de la tempête. Bien, on réussit à modifier notre façon de... puis on peut s'entraider. Si quelqu'un a manqué de sucre cette fin de semaine là, on peut peut-être y en passer.

Linda St-Michel

Merci, madame Chevrier.

Hélène Chevrier

En tout cas je sais pas si ça peut rendre service.

Linda St-Michel

On comprend bien votre préoccupation.

Antoine Morissette

Mais madame Chevrier, restez là, je vous ferai rien avouer, moi je vous le dis, je vous ferai rien avouer, mais par contre, vous aviez une certaine prémonition parce que j'avais lu avec... attentivement votre mémoire puis j'avais préparé une question. Puis devinez quoi, la question traitait du Havre-aux-Basques. Vous êtes allée chercher ce matin l'information supplémentaire que j'allais vous demander sur le pourquoi ça s'était jamais concrétisé, la réouverture du Havre-aux-Basques, les deux goulets. Vous avez parlé de la relation fédérale, provinciale, mais à votre avis, au-delà des informations que vous êtes allée recueillir ce matin, supplémentaires, vous aviez déjà probablement un avis sur le pourquoi que ça ne s'était jamais réalisé, sur la considération.

Hélène Chevrier

Oui. C'est ça, mais là, à matin, je suis allée vérifier, il y avait, à cette époque-là, il y a avait une association qui s'appelait « Pour la revalorisation du Havre-aux-Basques » et ils ont vraiment bien travaillé avec Pêches et Océans, puis probablement avec le ministère des Transports, mais... Et puis, il faut dire que les pêcheurs, ça c'était 30 ans après, mais au bout de 10 ans, les pêcheurs réclamaient la réouverture. 10 ans que c'était trop visible, il y avait plus rien dans le Havre-aux-Basques. Puis les deux autres lagunes, il faudrait pas que non plus qu'on les... bien, en tout cas. Est-ce que je vous ai bien répondu?

Antoine Morissette

Très bien. J'étais content d'avoir l'information supplémentaire que je voulais avoir, je voulais aller un petit peu plus loin avec vous là je voulais quand même prendre...

Hélène Chevrier

Il y en a qui pourraient peut-être encore vous en parler.

Antoine Morissette

Non, mais je voulais profiter de votre présence. Merci beaucoup d'ailleurs d'être venue nous voir. Merci beaucoup d'avoir partagé tout ça, votre mémoire, vos avis, vos opinions avec nous. C'est très apprécié. Prochaine intervention, on retourne en ligne, donc merci madame Chevrier.

Mario Heppell, opinion citoyenne (DM12)

Antoine Morissette

On retourne en ligne. Donc, on va avoir une connexion par visioconférence. Il s'agit de monsieur Mario Heppell. Donc monsieur Heppell, quand il sera connecté, pourra débiter la présentation de son mémoire. Donc, prenez votre temps, monsieur Heppell. Donc bonsoir monsieur Heppell, vous êtes en ligne.

Mario Heppell

Bonsoir.

Antoine Morissette

On vous voit, on vous entend. Donc vous avez une quinzaine de minutes pour présenter, donc vous y allez quand vous êtes prêt.

Mario Heppell

Parfait, bon bien pour me présenter moi, je suis... mon nom, c'est Mario Heppell. Je suis biologiste et aménagiste. J'ai une formation en aménagement du territoire et développement régional. Puis, excusez, des fois j'ai la voix qui baisse puisque j'ai, en tout cas, ça. Et puis, j'ai 40 ans de pratique en évaluation environnementale de projets, de différents types de projets dont les projets de stabilisation de berges, que j'ai fait à la grandeur du Québec, puis beaucoup en milieu marin, parce que c'est ma passion le milieu marin. C'est ça.

Puis là, moi, j'ai fait un mémoire, au niveau de la structure, bon il y avait une petite défaillance que je veux corriger... méthodologie, au niveau de la méthodologie appliquée pour documenter les composantes environnementales susceptibles d'être impactées, j'ai des problèmes avec ça au niveau de l'étude d'impact. Monsieur Antoine, je me souviens plus de son nom de famille, tout à l'heure il en a parlé de ça. Mais c'est ça c'est... méthodologie expliquée de l'étude d'impact à portée régionale, celle-ci a été produite sur la base uniquement de données secondaires, issues de documents déjà existants. Ainsi, contrairement à ce qui est normalement exigé et réalisé, aucune collecte de données in situ, provenant de campagnes de caractérisation

écologique et d'inventaire biologique, de données comme celles habituellement issues des caractérisations préalables à l'analyse et l'impact de chaque intervention sur le milieu récepteur pour chacun des sites concernés n'a été effectuée. Ceci est néanmoins conforme à ce qui était indiqué dans la directive initiale de ce projet.

La directive, c'est la première fois que je voyais une directive qui était adaptée directement à un projet, parce qu'habituellement on reçoit une directive type, puis on travaille avec ça. Mais là, c'était une directive qui était vraiment... liée au projet, c'est la première fois que je voyais ça. Mais c'est ça, c'est conforme, mais c'est pas conforme à ce que... on fait d'habitude. Par exemple, c'est... ce qui était écrit dedans le mémoire, dans la directive c'est, à la page 10 de la directive c'est, dans le but d'évaluer les impacts d'un projet, il sera nécessaire du projet ou d'un des projets du programme, il sera nécessaire d'acquérir une connaissance plus fine des écosystèmes présents. Bien que la description précise et appuyée sur des campagnes d'inventaires systématiques des futurs sites de projets ne soit pas possible à cette étape du programme. C'est ça. C'est ça qui est écrit, mais ça respecte pas ce qu'on fait d'habitude.

Puis ça, je le reprends tout de suite après où je dis que dans la directive générale de réalisation des études d'impact, c'est la version de 2025. On dit que : « Les principales espèces fauniques et floristiques doivent être présentées en fonction, notamment, de leur cycle vital (migrations, alimentation, reproduction, protection), des communautés qu'elles forment et des habitats, comme définis par le *Règlement sur les habitats fauniques* [...] et le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* [...]. Une attention particulière doit être accordée aux espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées... ». Bon, en tout cas, je vais essayer de synthétiser un petit peu plus.

À cet égard, il importe que l'aspect des espèces floristiques menacées ou vulnérables soit abordé rigoureusement lors de la caractérisation de la végétation puisque la loi sur les espèces menacées et le règlement sur les espèces floristiques et leurs habitats prévoient diverses interdictions d'activités susceptibles de porter atteinte aux individus d'une espèce désignée menacée ou vulnérable. Bon, c'est ça. On dit aussi que l'indice numéro 12 du programme où on parlait des espèces fauniques là, on dit que ça renvoie... les initiateurs de projets aux protocoles standardisés que le Ministère possède pour les inventaires, suivis et évaluations des impacts. Bon, c'est ça.

Il est fortement recommandé aux initiateurs d'en faire la demande en communiquant avec les directions régionales concernées. Puis, aux indices 13 et 14 du même paragraphe, on dit que pour les espèces fauniques et floristiques à statut, les mêmes protocoles existent, puis c'est ça. En page 10 de cette même directive, il est écrit que : « dans le but d'évaluer les impacts [...], il pourrait être nécessaire d'acquérir une connaissance plus fine des écosystèmes présents. Dans ce cas, l'initiateur devra réaliser des inventaires en utilisant des méthodes scientifiques éprouvées et reconnues. Bon, ça continue comme ça. Je pense que vous serez capables de le lire.

Puis j'ajoute que moi, d'ailleurs, depuis, ça c'est mon commentaire à moi : « D'ailleurs, depuis déjà [...] 5 ans, le démarrage d'une [étude d'impact] comprend tout d'abord bien souvent l'élaboration de protocoles largement inspirés des protocoles standardisés [du ministère de l'Environnement... du MELCCFP] ou développés par d'autres autorités [c'est-à-dire le MPO, Environnement Canada, etc.] chaque fois que c'est possible. Cependant, il n'est pas rare que

les spécialistes des diverses composantes à documenter, caractériser ou inventorier doivent les adapter de façon plus ou moins significative afin de permettre la récolte de données en quantité suffisamment valable et ce en fonction des conditions réelles de terrain, de période de l'année, des espèces présentes ou du statut des espèces pouvant être récoltées », etc. « Ces protocoles doivent ensuite être déposés rapidement auprès des autorités concernées [...] afin d'obtenir leur approbation avant de lancer les campagnes de terrain. Il est possible qu'il y ait quelques échanges pour ajuster certains de ces derniers [de ces protocoles] jusqu'à la satisfaction du chargé de projet ministériel. » Donc c'est ça la démarche qu'on applique la plupart du temps, depuis à peu près cinq ans. C'est ça.

Puis là, je doute que ça ait été fait... je veux dire on va y aller seulement avec une (inaudible). Puis... « En ce qui concerne la description du milieu, on doit retrouver les éléments permettant d'en évaluer la qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées et limitations, fiches de terrain, photographies). Les sources de renseignements doivent être donnés en référence. » C'est ça. « Comme on peut le constater, cet exercice est diamétralement différent de celui de cette [étude d'impact] à portée régionale dont la nature n'a jamais été présentée officiellement dans le cadre de l'application de la *[Loi sur la qualité de l'environnement]*. Je veux dire, en tout cas, quand on lit ça, on comprend plus.

Puis, il en parle du niveau stratégique notre document. Donc on pense bien plus à une évaluation environnementale stratégique qui est documentée effectivement à partir de données secondaires. Ça c'est correct pour l'évaluation de ce niveau-là. Mais un niveau qui va donner une autorisation après ça, de faire, sans autres études d'impact, de donner des autorisations de construction avec un 22, où il y a pas de consultation, ça, ça marchera pas. Il y a pas de logique en arrière de ça. Puis ce que j'ajoute, c'est : « L'auteur met en doute le caractère réellement légal de cet exercice qui pourrait [...] être sujet à poursuite en cas de litige. De plus, il apparaît déloyal que le gouvernement via le MTMD s'arroge un traitement de faveur quant à la nature, la portée et le cadre d'obtention d'une autorisation de réalisation alors que tous les autres initiateurs de projet doivent s'astreindre à l'application à la lettre de la Loi ». Moi, c'est comme ça que je le *feel* parce que, que je le sens, parce que je veux dire, j'ai eu des clients de toutes les sortes. Puis, au travers des 75 études d'impact avec lesquelles, j'ai dirigé, j'ai contribué, j'ai travaillé pas mal. Puis, c'est ça, je trouve ça un petit peu déloyal par rapport aux autres. Puis, c'est ça.

« [Pour] les litiges possibles, il y a ceux qui pourraient découler d'une mauvaise prise en compte des effets cumulatifs ou de la distance d'influence des ouvrages sur le transport sédimentaire. » Puis là, je renvoie à la dernière page du document où je liste les causes qui ont été oui, c'est sur la côte est Américaine aux États-Unis, mais je vois pas pourquoi que ça pourrait pas servir dans des causes éventuelles ici. C'est... on parle du cas de Fire Island à New York, de Borough of Harvey Cedars, de la ville de Key West, de Cape May au New Jersey, c'est ça. Puis, je sais qu'il y en a d'autres, je me souviens que j'avais vu, je l'ai pas retrouvé dans le cadre de préparation du mémoire, mais je sais qu'il y en a eu un c'était le CIRAC club, puis la société du débat qui poursuivaient un port, un port qui avait changé la dynamique sédimentaire puis ils avaient autorisé un recours collectif sur 100 kilomètres en aval pour les effets dus aux... sur les transports sédimentaires. Donc je pense qu'il faut être conscient de ça parce que l'idée c'est que il faut absolument qu'on le fasse correctement, ce travail-là.

C'est que, c'est le premier exercice d'adaptation aux changements climatiques qui est sérieux, qui est solide, qui a été bien fait en termes de... conformément à la directive. Mais la directive avait des problèmes. C'est ça qui est mon point. Puis si on était à... si on avait soumis comme se doit dans une évaluation environnementale stratégique, c'est-à-dire une consultation sur le cadrage l'étude en premier, puis après ça, une consultation sur le résultat préliminaire complet... En tout cas, moi je verrais plus ça comme ça.

Comme madame Chevrier tout à l'heure qui parlait, elle parlait de ça pourrait être le premier, ce qui a été fait à date. Ça pourrait servir de cadrage d'une étude plus approfondie, réelle, puis définir pour... C'est parce que là, madame Chevrier, j'ai bien aimé son intervention parce que c'est vrai que les Îles, les Îles-de-la-Madeleine, il faut y penser à plus long terme que ça parce que ils font pas juste... c'est pas juste le niveau de l'eau qui monte, c'est les îles valent aussi. Puis ça, ça double la vitesse de... c'est ça. Puis, il y a aussi au niveau des autorisations de construction comme telles avant, il pourrait y avoir des études d'impact qui pourraient être demandées sur certains sites où ce serait plus problématique.

Parce que moi, la question des expropriations, je sais qu'on appelle ça de l'acquisition de terrains, c'est plus joli, mais c'est de l'expropriation comme terme. « Ces évaluations environnementales seraient requises afin [de] valider les sites d'intervention ciblés par le programme décennal, qui seraient jugés les plus sensibles en termes d'impacts pouvant être subis pour leurs composantes physiques, biologiques et humaines. La validation des sites les plus sensibles serait effectuée par les acteurs du milieu ayant des préoccupations sérieuses face à leurs droits et activités usuelles (propriétaires, pêcheurs, usagers [c'est-à-dire les cueilleurs, les villégiateurs, les véliplanchistes, les plongeurs, etc.], les organismes de conservation, environnementaux et récréotouristiques [...]). Cette identification serait un des plus importants sujets à traiter dans une consultation publique dès le début de la procédure d'évaluation environnementale. » C'est ça.

Parce que là, la consultation sur la directive là, je sais pas comment a été faite les appels aux gens, mais il y a eu juste une personne, la MRC de Rimouski-Neigette, je pense, qui a présenté une personne seulement. C'est ça. Et « de préciser [aussi], pour chacun des sites, la nature, le type, la localisation, les élévations, les dimensions exactes des différents ouvrages de protection à mettre en place [ceci] dans le but de concevoir et ensuite construire des ouvrages les moins impactant possibles sur le milieu récepteur et ses alentours. Des modélisations hydrodynamiques et hydrosédimentaires devraient être réalisées afin de déterminer les solutions de moindres impacts pour chacun des sites le requérant. » C'est ça.

Antoine Morissette

Monsieur Heppell, simplement pour vous informer, monsieur Heppell, ça fait plus de 15 minutes que vous intervenez, donc comme j'ai fait la remarque à un intervenant précédent, vous avez tout le loisir de continuer. On a quand même un certain temps de... je dirais pour... de marge de manœuvre, mais si vous prenez tout ce temps-là, on n'aura pas de temps pour échanger avec vous.

Mario Heppell

Bien là, moi, écoutez. J'arrête là. Je ferais un peu des questions.

Antoine Morissette

Parfait. Bien, écoutez, justement, je sais que ça vous demande beaucoup d'énergie et d'effort de participer, de vous présenter devant nous. Je veux pas non plus que ça devienne trop difficile pour vous. J'aurais peut-être une petite question de précision pour vous si vous vous sentez confortable avec l'idée.

Mario Heppell

Oui.

Antoine Morissette

Puis, ça serait ça, fait que ça vous va? Donc petite question de précision pour vous là vous êtes revenu à plusieurs reprises sur la directive puis en fait l'incohérence entre la directive comment elle a été adaptée pour la réalité du programme par rapport aux directives qui sont rédigées dans le cas de projets concrets qui demandent évidemment là des données là comme vous l'avez démontré tout au long de votre présentation. Je voulais vous demander simplement, je veux bien comprendre qu'est-ce que vous auriez aimé qui soit fait? Là, on a adapté la directive pour qu'elle colle à la réalité du programme. Qu'est-ce que cette directive-là aurait dû contenir pour que ce soit à votre satisfaction?

Mario Heppell

C'est que ça fait des années que j'attends qu'il y ait une évaluation environnementale stratégique faite sur la gestion des côtes de tout l'est du Québec parce que là, on le fait pour le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, puis les Îles, mais il va avoir la Côte-Nord aussi éventuellement, puis Charlevoix, puis il va avoir... je sais pas là quelques autres endroits plus à l'ouest, dans le Bas-Saint-Laurent, puis jusqu'à Québec. Je veux dire, si on le fait de façon séparée, il faut le faire comme il faut parce qu'après ça, la Côte-Nord, l'exercice va servir à, mais moi j'aurais aimé que ce soit tout global. Donc qu'on ait vraiment un plan directeur de gestion des littoraux avant de pouvoir définir. Puis là, dans le fond, ils sont même pas définis. Moi, je trouve que ça ressemble totalement à une évaluation environnementale stratégique sauf que on va donner une autorisation à... sur cette base-là, un décret d'autorisation, puis après ça il va y avoir des autorisations à la pièce en fonction du programme, puis là...

Antoine Morissette

Oui. Ça, j'avais bien compris, mais...

Mario Heppell

... c'est ce que j'appelle les DAM22.

Antoine Morissette

Oui, oui, tout à fait. Ça, je l'avais bien compris dans votre présentation, la partie des autorisations ministérielles ou environnementales qui viendraient conséquemment à l'obtention du décret. Mais bref, merci beaucoup pour la précision que vous avez apportée. C'est beaucoup plus clair pour moi la partie que vous avez, à laquelle vous avez précisé. Je vous remercie beaucoup de tous les efforts que vous avez faits pour participer, pour vous présenter devant

nous. C'est très apprécié. Merci de votre participation, de votre contribution puis je vous souhaite une belle soirée.

Mario Heppell

Merci beaucoup.

Antoine Morissette

Merci, monsieur Heppell.

Mario Heppell

Plaisir. Au revoir.

Mélanie Bourgeois, pour Attention Fragîles (DM8)

Antoine Morissette

Donc, on revient en salle pour une intervention de la part de Mélanie Bourgeois. Donc, vous pouvez vous avancer à l'avant, vous pouvez vous installer à la table ici en avant, prendre votre temps pour vous installer, vous préparer. Comme les autres intervenants, vous avez une quinzaine de minutes, puis ensuite on... possible qu'on échange avec vous. Donc, bienvenue puis on vous écoute.

Mélanie Bourgeois

Merci beaucoup. Parfait. Donc, je suis Mélanie Bourgeois. Je suis directrice générale d'Attention Fragîles, le Conseil régional de l'environnement des Îles-de-la-Madeleine et anciennement, toujours au Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine dont Madame Chevrier faisait référence. Merci d'être là ce soir. Merci de nous permettre d'échanger avec vous et d'avoir l'opportunité de donner notre opinion dans ce processus important. En fait, le positionnement de l'organisme, je vais lire un peu mes notes, si vous me permettez. En fait Attention Fragîles reconnaît que l'adoption d'une approche régionale concertée constitue une valeur réelle ajoutée pour l'élaboration de solutions visant à protéger les infrastructures routières des Îles-de-la-Madeleine dans un contexte de changements climatiques. On reconnaît également la valeur de cette approche globale qui permet d'intervenir de façon plus cohérente à l'échelle régionale, tout en optimisant les coûts et les délais liés à l'élaboration et à l'analyse des ÉIES, désolée, j'ai pas... des études de... Merci.

Antoine Morissette

Oui, c'est ça, d'impacts sur l'environnement.

Mélanie Bourgeois

Merci beaucoup. Donc, l'organisme souhaitait toutefois transmettre ses préoccupations et certaines préoccupations à la lecture des différents documents qui avait présenté en fait. La première étant les impacts sur les milieux dunaires. En fait les milieux dunaires sont pas considérés, en fait de manière similaire aux milieux humides qui sont dotés d'une protection et

qui sont dotés de finalement... qui ont un statut particulier. Sauf que les milieux dunaires sont très très fragiles et au-delà de seulement juste les plages, toute la partie arrière des dunes compose un écosystème qu'il faut analyser ou qu'il faut travailler de façon très très très rigoureuse et précautionneuse, en fait. Ne pas... traiter ces écosystèmes-là comme des, par exemple des terrains, des terres autres, où est-ce que ça va être facile de restaurer, de stabiliser des écosystèmes dunaires, ça bouge toujours et même quand on parle d'un écosystème dunaire fixé, mais il est fixé jusqu'à tant qu'on le défixe ou qu'on travaille dedans. Donc après ça, on revient aux états initial.

Donc, ce programme-là, en fait, à la lecture du programme, on voyait qu'il y avait beaucoup de préoccupations par rapport à la plage, mais très peu en milieu dunaire. Donc, c'était une de nos préoccupations de les considérer, de faire attention à ces écosystèmes-là qui pouvaient avoir finalement, on parlait des mesures compensatoires aussi qui étaient prévues pour compenser des impacts potentiels. On parlait de 150 mètres de la côte. Aussi quand on parlait de... considérer 100 mètres d'un bord et l'autre d'une infrastructure, mais c'est sûr qu'il va y avoir des écosystèmes dunaires qui vont être impactés, que ce soit des écosystèmes mobiles ou fixes. Donc, on voyait qu'ils étaient pas très... qu'ils étaient pas tout à fait inclus dans l'étude d'impact qui était très peu documentée, ce qui était pour nous important d'ajouter à cette étude d'impact là. Donc, ça, c'était un des écosystèmes qu'il fallait tenir compte.

Le deuxième aussi que j'ai comme glissé à travers ça, c'était les forêts de rabougris, en fait, qui sont présentes aux Îles. C'est dans trois sites d'intervention notamment. Puis ces écosystèmes-là devraient être mieux documentés. C'est les... si vous connaissez... je sais pas si vous connaissez un petit peu les écosystèmes ou les forêts de rabougris, mais c'est le premier écosystème forestier sur le bord de la côte qui va protéger tout l'écosystème forestier en arrière. Donc, c'est sûr, s'il y a une brèche, s'il y a une déstabilisation sur ces écosystèmes-là, il va avoir de l'impact, finalement, à l'intérieur des côtes. Donc, c'est important de bien documenter ou d'éviter de perturber ces milieux-là qui vont protéger par la bande, finalement, tous les écosystèmes qui sont en arrière.

Aussi... donc voilà, ce qui est aussi important, c'est de regarder de manière globale les sites qui vont être travaillés, par exemple sur des interventions projetées sur des côtes en milieu dunaire qui pourraient influencer la dynamique de d'autres écosystèmes, de d'autres milieux ou impacter des projets d'importance ou en développement en analysant... en analyse ou à venir. Par exemple, l'écosystème... le projet du parc éolien de Grosse-Île, s'il y a des interventions qui sont faites en amont, juste de s'assurer que ça ne déstabilisera pas le système dunaire qui est en aval, qui est de l'autre côté finalement pour... qui pourrait avoir un impact sur la stabilité des infrastructures qui vont être mises en place. Autrement, il y a aussi une présentation des éléments d'intérêt écologique du territoire.

C'est sûr que les Îles-de-la-Madeleine, c'est un petit territoire sauf que, 200 km², sauf qu'il y a une très très grande biodiversité sur ce territoire-là. Énormément d'espèces endémiques, plus d'une trentaine d'espèces fauniques, quinzaine d'espèces floristiques qui sont présentes aussi sur le territoire dotées de statuts de protection soit au niveau de la *Loi sur les espèces en péril* du Québec ou par la *Loi des espèces menacées et vulnérables*. On en a cité plusieurs dans notre mémoire. Ces espèces-là ont aussi... bénéficient aussi de certains... l'espèce même

bénéficie de statut, mais parfois aussi les habitats qui sont à proximité de ces espèces-là ou des habitats qui vont être protégés pour ces espèces-là aussi.

Fait que c'est sûr que c'est important que ce soit considéré vraiment dans les études d'impact. Je suis contente de voir qu'il y a plusieurs études d'impact où qu'il va, selon les secteurs ou des secteurs des travaux de plus grande envergure, qu'il pourrait avoir des études environnementales qui soient considérées. C'est vraiment important de faire le tour et d'avoir cette occasion-là de discuter aussi de ces projets-là et de ces espèces-là dont nous avons une certaine... expertise sur le territoire pour connaître les milieux et ces espèces-là. On fait le suivi sur plusieurs de ces espèces. Aussi, le secteur écologique. On a plus d'une trentaine de pour cent du territoire qui est protégé, que les territoires sont protégés.

Donc, c'est important de considérer ces territoires. On parle de ZICO, on parle d'habitats floristiques, on parle d'habitats fauniques, de réserves nationales de faune de la Pointe-de-l'Est, de la RNF aussi qui est le refuge faunique et la réserve nationale de faune de Pointe-de-l'Est. Il y a des zones d'interdiction de chasse aussi, des terrains sous entente de conservation. Donc, à proximité des routes, il y a énormément de ces territoires-là qui sont déjà dotés de statut de protection qu'il faut préserver. Et aussi on parle de refuge marin des lagunes, bon, pouponnière Les Demoiselles qui est un peu plus loin, mais bref, il y a énormément de sites sur un petit territoire comme ça. Donc, aussitôt qu'il y a une intervention, on a une chance sur deux d'avoir soit une espèce en péril ou d'avoir finalement un statut, un terrain avec un statut de protection à côté ou à proximité.

Donc, pour certaines recommandations, on voyait que la plupart des compensations qui sont prévues actuellement au programme, c'est des compensations pour... dans des réserves d'habitat finalement pour compenser les pertes d'habitat du poisson. Notre préoccupation majeure, c'est les pertes d'habitat autres que du poisson. Comment elles vont être compensées pour ne pas que toutes ces pertes d'habitats là soient compensées uniquement par... les réserves d'habitats fauniques puis que ce soit finalement des retraits d'engins de pêche sur le territoire. Ça nous préoccupe beaucoup. En fait, on aimerait exiger que des projets de compensation soient adaptés aux impacts des habitats terrestres et non pas, comme je disais, une réserve d'habitat pour compenser uniquement les habitats du poisson.

Comme deuxième recommandation, on proposait la mise en place d'un comité soit de liaison ou un comité d'échange finalement local pour... assurer un suivi de l'évolution du programme, de l'évolution des travaux, des sites, des projections annuelles des travaux qui pourraient nous permettre de discuter sur le territoire avec l'ensemble des partenaires et de la population locale et les promoteurs du projet finalement, de voir l'évolution des travaux, les sites, les projections annuelles et voir finalement, d'évaluer les différents projets qui sont soumis au processus d'évaluation environnementale au fur et à mesure ou en amont, qu'on soit pas seulement en réaction, mais qu'on puisse évaluer ce qui s'en vient quelques mois, quelques années d'avance pour nous permettre d'avoir une meilleure analyse finalement de ces projets-là qui sont développés sur le territoire, puis qu'on puisse notamment soulever les enjeux environnementaux, les secteurs visés par les travaux, puis être capable de faire l'émission d'avis sectoriels, par exemple. Pour un secteur donné, s'il y a des travaux, bien qu'on soit être capable de l'analyser correctement.

Sinon, ce qu'on proposait aussi, étant donné la grande fragilité, la complexité et la dynamique des milieux côtiers des Îles-de-la-Madeleine, qu'il fallait pas se priver des connaissances locales, surtout dans un mode de prévention et de planification. Compte tenu de l'ampleur du programme de surveillance, ce que... finalement le suivi pourrait varier en fonction de l'envergure du projet, bon, c'est comme important de définir aussi des barèmes clairs qui définit l'envergure des projets. Qu'est-ce qui va être soumis ou pas? Puis, peut-être que un petit projet pourrait avoir un impact quand même significatif, même si c'est pas un projet d'envergure selon l'endroit où il est situé. Fait que c'est sûr que d'avoir juste... comme barème l'envergure, ça se peut qu'on passe à côté d'éléments importants.

À ça aussi, c'est ce qu'on trouverait intéressant, la mise en place d'un comité, bon, je l'appelle de liaison locale, mais de l'avoir aussi à l'échelle régionale. Donc, d'avoir une instance où est-ce qu'on peut se concerter, un espace de dialogue, à la fois sur le territoire, mais qu'on soit capable de comparer les bons coups, que ce soit en Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, qu'on voie s'il y a des méthodes qui peuvent être adaptées sur une région ou l'autre, qu'on soit capables de partager nos réalités, que peut-être qu'il y a des angles morts que nous on verrait ou pas et que d'autres régions peuvent voir. Fait que d'avoir vraiment cet espace de concertation là à l'échelle de l'est du Québec pourrait être important pour suivre finalement les avancées en matière de stabilisation, d'intervention, d'innovation, finalement qui pourraient survenir dans une autre région, qui pourraient peut-être être adaptables ici selon nos connaissances à nous aussi et pas seulement les connaissances du ministère, mais vraiment la connaissance locale, comment on pourrait adapter ça.

Aussi, on proposait... la nécessité, ça a été nommé aussi, d'avoir des consultations citoyennes pour chacune des interventions prévues et projetées dans le cadre de ce programme-là. Pour avoir vraiment l'adoption d'une approche concertée, multipaliers, intersectorielle qui constitue une valeur vraiment réelle ajoutée pour la recherche et l'analyse de solutions, puis ça tout au long du processus décisionnel, finalement, s'il y a comme, de qu'on ait cette opportunité-là sur notre territoire. Ça permet d'intégrer ou de valoriser les dimensions environnementales et sociales au même titre que les considérations économiques et techniques. Donc, on voit vraiment des projets, une plus-value avec une analyse globale finalement. Aussi, on aimerait connaître davantage les variables qui ont été sélectionnées pour déterminer les algorithmes, et en connaître un petit peu plus comment celles-ci vont évoluer dans le temps. Ça a été nommé par mes collègues au niveau de la Gaspésie. Certaines données proviennent de 2019. Ça évolue énormément. Entre 2019 et là, on a eu deux belles tempêtes qui ont fait varier considérablement la côte. Donc, c'est important et comment ça va être validé aussi sur le terrain.

Aussi, bon, comment on va ajouter, si elle est pas déjà considérée, mais la composante société civile dans l'outil d'analyse, si jamais qu'elle est pas considérée, on avait cette préoccupation-là. Enfin, on parlait aussi de l'utilisation des bancs d'emprunts, des sites d'entreposage, que ça fasse pas partie du BAPE actuel, mais que ça fasse l'objet vraiment d'évaluations distinctes. Parce que souvent, ces sites-là sont très stables, sont très stabilisés. Puis, du jour au lendemain, on a comme des interventions sur ces sites-là, exemple du côté de La Martinique ou le site éolien, l'ancien site éolien du côté du Havre-aux-Maisons par exemple, c'étaient des sites qui étaient déjà stables qu'on déstabilise pour faire des stationnements, des sites d'entreposage. Fait que juste qu'on prenne le temps d'analyser avant de dézoner complètement

des zones comme ça qui pourraient être des zones de conservation puis que le milieu serait établi. Donc peut-être en prendre considération. On aimerait savoir aussi c'est quoi les solutions finalement qui pourraient apparaître au fil des ans, c'est quoi la suite du programme décennal, comment ça fonctionne après, est-ce que des programmes décennaux sont automatiquement reconduits ou est-ce qu'il y a place à l'innovation, comment ça fonctionne un peu la suite. Fait que on aurait aimé en savoir un peu plus sur ce processus-là.

Puis aussi que le MTMD fasse une plus grande transparence, mais en fait plus une transparence avec la population locale et les partenaires, qu'il entretienne beaucoup des communications régulières et continues sur les travaux en cours et à venir. Souvent les organismes du territoire, on est la première ligne des citoyens finalement qui sont préoccupés par ce qu'ils voient. Puis les citoyens, c'est sûr que c'est pas n'importe quel citoyen qui va venir ici puis prendre la place, prendre la parole. C'est pas super évident non plus avec les... puis c'est, dépendant des niveaux de connaissance et de compréhension des citoyens, puis de s'exprimer comme ça, bien ils vont faire appel à nous, ils vont s'exprimer, ils vont émettre leurs inquiétudes. Puis le nombre d'appels qu'on a reçus de notre côté par rapport notamment à ce qui se passe pour les travaux sur Havre-aux-Basques, j'ose même pas anticiper les prochains appels qu'on va avoir quand les travaux de l'autre côté vont vraiment se faire. Parce que c'est sûr que c'est... quand les citoyens sont interpellés, quand ils sont face des travaux. C'est la ligne que là ils réalisent, OK, il y a quelque chose qui se passe dans un milieu qui était stable, tout est changé. Qu'est-ce qui se passe? Fait que là, il y a beaucoup d'inquiétude qui est soulevée, fait que ça nous préoccupe beaucoup. Voilà.

Fait que en terminant, Attention Fragîles, le conseil régional tient à préciser finalement que la demande d'examen public qu'on avait faite sous forme de consultation ciblée du programme, il faut pas que ça constitue un désaveu du travail réalisé à ce jour. On remercie beaucoup le MTMD des travaux qu'ils ont fait, des analyses qu'ils ont fait jusqu'à présent. Puis c'est... comme les sites... comme les interventions pour chacun des sites n'est pas défini en amont du processus d'évaluation, c'est sûr que c'est difficile... pour nous de faire cette analyse-là, puis de préserver... il faut qu'on preserve la possibilité de recourir à d'autres mécanismes participatifs. Le BAPE en étant un, mais d'autres aussi, soyons innovants dans les façons aussi de pouvoir s'exprimer, de pouvoir recourir à certains... d'autres mécanismes participatifs, favoriser l'identification de solutions qui sont écologiques, adaptées à la réalité des territoires.

Fait qu'étant donné que la grande fragilité, complexité, la dynamique des milieux côtiers des Îles-de-la-Madelaine, c'est essentiel de mettre à contribution les connaissances et les expertises locales, surtout dans un mode de prévention, de planification des travaux d'une telle ampleur. Nous sommes convaincus qu'il est possible en tant que communauté de promouvoir un développement durable et responsable dans ce domaine. Voilà! 14 minutes 46, pas pire!

Antoine Morissette

Super!

Stéphanie Dufresne

Bravo. Merci.

Antoine Morissette

Excellent.

Stéphanie Dufresne

Donc, merci. Vous avez parlé, vous distinguez un comité de liaison et un comité du suivi régional. Donc, le comité de liaison, d'abord, qui vous verrez dans ce comité-là, par qui il serait mené? Je voudrais vous entendre sur la façon, bien la distinction entre les deux, puis qu'est-ce que vous verriez dans chacun?

Mélanie Bourgeois

C'est une excellente question. Qui on voit... C'est sûr qu'on voit tous les... nos partenaires locaux, en fait... Je distingue le régional du local dans le sens que, ça bien, là je vais en oublier certainement, mais ne serait-ce que le Forum des partenaires, ces représentants-là en fait, toutes les instances locales pourraient faire partie d'un comité comme ça de... c'est vraiment un comité d'échange, en fait, il existe aussi pour un, le comité pour le Parc éolien de Dunes-du-Nord et de Grosse-Île, c'est un lieu de d'échange et de communication. Fait que pour moi, c'est similaire à ce lieu de d'échange là. Puis, local, régional, bien en fait c'est... j'aimerais comparer un petit peu ce qui se fait je dirais avec les... On travaille avec le regroupement... le RNCREQ, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement, on a été mandaté par le ministère... qui a été mandaté par le ministère de l'Environnement, Faunes et Parcs du Québec pour les espèces exotiques envahissantes floristiques.

Puis en fait, la façon dont c'est... on a des instances de concertation pour chacun des territoires, en fait actuellement, c'est les conseils régionaux qui ont ce mandat-là de concerter les partenaires. Puis, le regroupement a un peu la même... fonction, mais à l'échelle provinciale, finalement. C'est vraiment les organisations nationales qui siègent sur ces tables-là. Fait que est-ce que, il y aurait certains représentants des élus, certains représentants de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, qui pourraient discuter de ces enjeux-là. Qui mènerait? Bien j'espère que ce sera la meilleure organisation possible pour le faire. J'ose pas me prononcer sur qui, mais c'est sûr qu'il y a beaucoup d'organismes qui font de la concertation sur le territoire qui pourraient sûrement donner un coup de main là-dessus. Faut que ça soit comme... neutre.

Stéphanie Dufresne

Ce serait pas le ministère des Transports dans ce cas-là?

Mélanie Bourgeois

Bien, on pourrait se questionner.

Stéphanie Dufresne

Un comité de liaison, c'est ça...

Mélanie Bourgeois

C'est sûr qu'il faut que le Ministère soit présent. Est-ce que c'est lui qui le dirige? Je sais pas. Il faudra réfléchir.

Stéphanie Dufresne

D'accord.

Mélanie Bourgeois

Ouais, ensemble, en fait.

Stéphanie Dufresne

Merci. Vous avez parlé aussi d'autres mécanismes participatifs, d'être innovant en cette matière-là. Avez-vous des idées pour nous?

Mélanie Bourgeois

Au moins ce genre de comité là. Sinon... En fait, c'est d'ouvrir la discussion, c'est de permettre d'échanger avant que les projets soient rendus trop loin. Fait que juste un espace de dialogue.

Stéphanie Dufresne

Très bien. Puis, une dernière petite question, vous demandez dans votre mémoire des consultations pour toutes les interventions, donc vraiment systématiquement ou...?

Mélanie Bourgeois

Au moins, c'est sûr que ça va être beaucoup de travail, genre qu'on vient ici à chaque fois qu'il y a un Bureau d'audiences publiques, mais est-ce que c'est ce mécanisme-là ou sinon est-ce qu'on peut, s'il y a un comité de liaison puis qu'on peut au moins en discuter là, bien peut-être que finalement, ensemble sur le territoire, fait que OK, bien peut-être que ce projet-là n'a pas besoin d'être soumis à un BAPE ou pas. Peut-être qu'on a déjà l'information. Il y a peut-être des choses qui peuvent être discutées en amont, mais à voir selon le cas, mais juste être certains de ne pas en échapper parce qu'une fois que, quand l'écosystème est déstabilisé ou est modifié, c'est difficile de retourner en arrière.

Stéphanie Dufresne

Ce qui est prévu par le Ministère, c'est des consultations en ligne virtuelles pour les projets d'envergure.

Mélanie Bourgeois

Oui.

Stéphanie Dufresne

Qu'est-ce que vous en pensez?

Mélanie Bourgeois

J'aime... Je préférerais beaucoup les communications sur le territoire en présentiel.

Stéphanie Dufresne

Très bien, je vous remercie.

Mélanie Bourgeois

Merci.

Antoine Morissette

Merci, madame Bourgeois. Je voulais juste valider avec vous parce que c'était... Non, non, mais je voulais valider avec vous, vous avez évoqué dans votre présentation un peu la réalité là d'une difficulté ou d'un... peut-être d'un frein à la participation le fait d'avoir ce genre d'exercice là d'une consultation devant le BAPE puis que ce soit plus difficile parce que, parce que c'est pas, peut-être plus difficilement accessible puis les gens ont tendance à passer par vous, votre organisme ou d'autres organismes locaux. Deux questions. Comment vous avez trouvé l'expérience? Puis deuxièmement, est-ce qu'il y aurait une façon d'aller chercher le monde? Je comprends qu'il y a un certain décorum dans la façon dont le BAPE fonctionne, mais est-ce que vous envisagez votre participation d'un meilleur œil premièrement? Puis comment on pourrait faire pour aller plus proche des gens, pour être capable de récolter peut-être des opinions individuelles, je dirais, parce que je comprends que vous devez peut-être faire un travail de synthèse de tout ce que les gens ont dit d'un côté et de l'autre, puis bref, ça doit pas être évident pour vous non plus.

Mélanie Bourgeois

C'est certain. Je pense que dans les délais, je pense que c'est surtout ça, c'est comment nous on l'a vécu. C'est sûr que, j'ose quasiment dire qu'un BAPE, ça se vit pas, ça se subit, je m'excuse, mais c'était ma phrase... ma phrase clé. Je suis désolée, mais c'est exigeant en fait pour les organisations du territoire. Tu es d'accord avec moi hein? En fait, c'est que nos partenaires, on est très proche de nos partenaires aussi. Et puis sûr que c'est... en discutant avec chacun... les gens sont... c'est super important de participer au BAPE puis on veut le faire de la meilleure façon possible à travers notre quotidien puis nos impératifs et nos projets qui roulent déjà 100 000 à l'heure. C'est sûr que c'est une pression supplémentaire, puis d'avoir un peu plus de temps ou d'avoir l'opportunité de... d'analyser davantage, ça nous aiderait. On aime faire notre travail de la meilleure façon possible.

C'est sûr ça, ça nous permettrait de nous donner une meilleure chance. Comment consulter les citoyens? C'est sûr que c'est une question de temps aussi. Est-ce qu'on est capable de... des consulter avant? Ça nous prend un certain, je dirais « buffer », mais, un certain espace de temps avant pour être capable de... se déployer, parce que souvent, surtout aux Îles, on est à un coup de fil d'être capable de rassembler nos partenaires puis on est capable de consulter les gens quand même assez rapidement. On a une belle force de concertation, mais il faut laisser un peu de temps pour être capable de se virer de bord pour le faire correctement.

Antoine Morissette

Merci. C'est éclairant comme réponse. Écoutez, je suis content d'avoir cette discussion-là avec vous parce que nous aussi, on est en mode, on veut aller vers les citoyens, on veut aller voir les gens, puis on constate dans certaines situations, particulièrement celle-ci, que il y a pas nécessairement une participation exceptionnelle ou très grande, puis c'est nécessairement une question qu'on se pose, puis vous avez abordé le sujet. Cet échange-là nous nourrit, nous aussi, vous comprenez, parce qu'on veut aller vers les gens. Donc, je suis très content

d'entendre votre perspective, puis pour nous, ça nous nourrit. Puis, savez-vous quoi? Ce qu'on vient d'initier comme échange, ça permet à quelqu'un de se lever puis de venir prendre la parole devant nous, donc c'est une excellente nouvelle.

Jasmine Solomon, opinion spontanée pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Antoine Morissette

Donc madame Solomon, elle s'est levée spontanément, donc ce qui est une excellente nouvelle pour nous.

Mélanie Bourgeois

C'est très drôle ça. C'est parfait. Bien merci beaucoup.

Antoine Morissette

Bien merci à vous, madame Bourgeois. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Merci pour votre participation puis en plus d'avoir encouragé d'autres à participer. Deux pour un. Merci. Bonsoir, madame Solomon.

Jasmine Solomon

Bonsoir.

Antoine Morissette

Bienvenue, donc merci beaucoup d'avoir pris la décision de vous lever et de venir nous échanger, on est là pour vous, on vous écoute, donc vous avez tout le temps qui vous...

Jasmine Solomon

Bien en fait, ça va être très court, mais je me devais de renchérir un peu sur ce que Mélanie a dit. Nous, ça fait partie d'une des recommandations qu'on a mises dans notre mémoire. On l'a pas exposé ce soir, mais dans tout le processus du BAPE, je pense qu'il y a quand même une réflexion, on a tous le même objectif, je pense que vous, nous, peu importe le ministère, on veut aller entendre les gens, mais il y a quand même une distance entre... dans le processus entre... Vous dites qu'il y a pas une grosse participation, mais, le citoyen moyen à un aléa, un programme décennal, c'est... Juste dans la terminologie, on est très loin du citoyen, ça déjà en partant, puis dans la réalité des consultations, d'avoir une heure plus tard aux Îles dans les consultations en mai ou un peu plus tôt en mars. Rendu à minuit et demi, c'est difficile d'être là mentalement. On l'a vécu. Plusieurs personnes dans la salle ont fait le premier BAPE sur l'éolien un peu plus tôt cet hiver. C'est très énergivore pour les ressources.

Mélanie l'a dit, les citoyens se tournent vers nous. Nous, ça a été extrêmement demandant cet hiver de participer, de mijoter, d'être là pour le BAPE, d'être alerte toute la soirée aux questions. Fait que j'ose même pas imaginer un citoyen qui est pas là-dedans quotidiennement. Fait que dans le processus, dans les heures, dans la façon d'aller rejoindre, il y a quelque chose-là,

inévitablement. Je pense que, Mélanie l'a dit, c'est... on fait beaucoup appel à nous, puis nous, via par exemple la commission... on a parlé pour le cadre d'intervention, la commission permanente sur l'érosion, mais c'est quelque chose qu'on peut virer de bord rapidement, rejoindre des intervenants. C'est sûr qu'on a pas nécessairement la population qui est présente. On a des citoyens.

Il y a d'autres mécanismes pour rejoindre la population, mais à tout le moins les partenaires, ça peut être un mécanisme puis, dans ce programme-ci particulièrement, ça vise des interventions dans 47 municipalités, si je me trompe pas. On veut aller chercher l'*input* des municipalités entre autres et on donne deux semaines pour rédiger un mémoire, se virer de bord, aller approuver par un conseil municipal. Je sais pas si vous savez, mais c'est un processus qui peut prendre jusqu'à un mois. Donc, juste dans l'échéance du BAPE, c'est... c'était juste complètement... complètement... Complètement. Voilà, ça a été, on a fait des pieds et des mains, mais pour vrai si on veut s'adresser à des municipalités, il y a les citoyens, on veut les entendre, mais pour des municipalités c'est sûr que les échéances sont juste hallucinantes.

Antoine Morissette

Mais justement, je comprends que BAPE à BAPE, là, c'est exigeant.

Jasmine Solomon

Oui, aussi.

Antoine Morissette

Mais ceci dit, dans le contexte de... je comprends qu'on peut rejoindre aisément les gens là, vous évoquiez, on est à un coup de fil de parler à puis d'organiser une soirée de consultation. Mais, j'ai l'impression, peut-être corrigez-moi si je me trompe, j'ai l'impression que c'est dans la réflexion en amont qu'il manque du temps. C'est pas nécessairement dans la capacité des gens à se mobiliser puis venir dans une salle. C'est peut-être plus le avant, si je comprends bien votre propos là, de bien comprendre...

Jasmine Solomon

C'est sûr qu'on est plus loin, on compare avec le BAPE sur l'éolien, c'est un projet concret qui est... le programme en soi il est très abstrait, il est conçu comme ça, puis moi je le comprends, je suis là-dedans, mais j'ai eu des appels de citoyens qui me disaient bien là, comment on devrait aller intervenir, si on s'attend à savoir c'est quoi la solution qui va être mise en place, on va être déçu. Fait que là, les gens sont comme, OK, j'aurai pas la réponse de la solution... mais je pense que c'est un BAPE, celui-ci, très abstrait pour le citoyen. Donc, les citoyens se retournent vers les quelques organisations que vous avez entendues ce soir.

Antoine Morissette

Excellent. Puis pour le bien de la présentation, j'ai pas vu... je pourrais regarder, mais vous pouvez me le dire aussi, vous êtes inscrite pour la municipalité des Îles ou vous êtes inscrite...

Jasmine Solomon

Ah! Oui. Oui. j'ai pas de problème pour la Municipalité, comme citoyenne dans les deux cas, mais effectivement, mon propos est plus municipal.

Antoine Morissette

Oui, ben c'est ça. Dans le fond, j'essaie de comprendre quand vous dites les gens vous appellent...

Jasmine Solomon

La Municipalité des Îles.

Antoine Morissette

... assurément ils doivent pas vous appeler personnellement chez vous le soir ou la fin de semaine ou... c'est encore drôle.

Jasmine Solomon

Mon rôle, oui, c'est ça, je suis cheffe de section en Action climatique à la Municipalité et aussi directrice par intérim des Infrastructures et du bureau de projet.

Antoine Morissette

OK. Bien super. Merci, merci, c'est très... Bien merci, madame Solomon de... ce partage très apprécié. Merci beaucoup. Écoutez, s'il y en a qui veulent suivre la vague pour... de madame Solomon, puis se lever et venir nous voir, on est encore là.

Mot de la fin

Antoine Morissette

Mais évidemment, il y a une fin là à tout. Toute bonne chose a une fin comme on dit. Mais bon. Bref, je vois qu'effectivement, de mon côté, j'ai plus aucune information à l'effet qu'il y aurait des gens qui voudraient s'exprimer. Donc, ce serait... je prends un petit une seconde pour vérifier auprès de l'équipe s'il y avait des interventions ou des éléments à valider, donc on me fait signe que non.

Donc écoutez, avec ça je vais fermer le registre pour la soirée, et en même temps que je ferme le registre, ça va clore officiellement la deuxième partie de l'audience publique. Donc d'ici le 18 septembre 2026 nous poursuivrons notre enquête sur le programme. Le rapport que nous remettrons à la ministre responsable de l'Environnement fera état de vos préoccupations et opinions ainsi que de notre analyse, nos constats et nos avis sur le programme. Nous vous invitons à vous inscrire à l'alerte dossier du programme dans notre site Web pour être informé de la sortie publique du rapport qui se fera au plus tard le 2 octobre 2026. Notez qu'en parallèle de l'enquête du BAPE, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs analyse aussi le programme et produira un rapport. C'est sur la base de ce rapport et de celui du BAPE que la ministre responsable de l'Environnement

formulera une recommandation au Conseil des ministres sur la décision à prendre concernant le programme.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues s'exprimer. Vos opinions, suggestions et propositions sont importantes. Vraiment, elles sont importantes. On l'a vu ce soir. Elles contribuent à enrichir notre réflexion et éclairent l'analyse que nous faisons du programme et de sa justification. Aussi, dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier à la table d'accueil auprès de madame Kim Maloney.

Enfin, merci à vous tous et toutes qui se sont déplacés. Merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement. Merci aux gens de la technique ici en salle. Merci aussi à l'équipe du BAPE. Merci à mes collègues commissaires, madame Stéphanie Dufresne et madame Linda St-Michel, les analystes madame Léa Harvey, monsieur Charles Drouin-Lavigne, la coordonnatrice du secrétariat que vous connaissez, qui est ici madame Kim Maloney et le conseiller en communication, monsieur Patrick Fournier, ainsi que madame France Fons qui est agente de secrétariat. Donc l'équipe de sonorisation à distance, l'équipe de webdiffusion, pardon, à distance Marie-Eve Gendron, Raphaël Sioui, Mathieu Giroux, Karine Fortier et Pierre Dufour.

Donc merci encore pour cette belle soirée et au plaisir. Bonne fin de soirée tout le monde.